



BELGIQUE - BELGIË
P.P.
4020 LIÈGE 2
BC 1896

N° d'agrèation P201066
Bureau de dépôt: 4020 Liège 2
Bimestriel, nov. / déc. 2009
N° 87 - 3,00 €

ASBL - © N° dépôt : 0088398 - Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège

PÉRIODIQUE D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION, FONDÉ EN 1994

Sommaire

Feux de naufrageurs et phare véritable / J. Rogissart, p. 2

La revalorisation du modèle français
N. Thirion, p. 4

Miracle en trompe-couleurs
J.-S. Jamart, p. 5

Lettre ouverte au Président Sarkozy
Collectif, p. 6

Un peu d'histoire
R.-G. Thirion, p. 9

L'eugénisme immobilier
Oculus, p. 10

Indépendance du Kosovo
l'échéance approche
J.-S. Jamart, p. 12

Pour la mise en place d'une
République confédérale Wallonie-
Bruxelles / N. Mahieu, p. 13

Billet sur la Francophonie
P. Bertrand, p. 16

Détente, p. 17

Les institutions françaises (suite)
P. Mélot, p. 18

Le petit cochon noir de Chypre
M. Lemmens, p. 19

Billet de la Nouvelle Wallonie Libre
J. Rogissart, p. 14

Situation politique
au jour le jour, p. 15

Vu de Flandre, p. 21

Épinglé dans la presse
J. Liénard, p. 22



Dessin paru dans *Wallonie-France* n° 7 / décembre 1994
et adapté au temps présent.

Feux de naufrageurs et phare véritable

Jacques Rogissart

C'en est fait de la résistance irlandaise au traité de Lisbonne. Le rouleau compresseur de la propagande europhile a enfoncé dans les crânes la peur de l'indépendance au plus fort d'une crise qui a dévasté l'économie insulaire, naguère si vigoureuse. Que cette crise soit venue par la faute de ceux-là mêmes qui en ont tiré argument était une vérité sans doute trop complexe pour les citoyens en détresse. Ils s'en repentiront avant longtemps, car on n'a jamais vu le néolibéralisme eurocratique guérir le mal qu'il cause. Les enquêtes d'opinion montrent d'ailleurs que leur enthousiasme d'antan pour une Europe subvertie dans sa pensée fondatrice a disparu. Mais voilà, nous souffrons avec eux de leur "yes" de résignation. Le mal se soignant parfois par le mal, nous en serions réduits à souhaiter la victoire électorale des conservateurs britanniques si la France ne nous offrait pas un espoir de meilleure facture. Le Président Sarkozy a beau être le géniteur du funeste traité, il tient haut le langage du volontarisme politique contre les forces du laisser-faire. La contradiction ne nous échappa pas, mais beaucoup de choses ont changé depuis 2008 et il a été le premier chef d'État occidental à en prendre la juste mesure. J'ignore s'il tiendra bon jusqu'à nous procurer "une Europe qui protège", comme il le désire ; à tout le moins, il essaie et les masses profondes de la nation française, toujours rétives au mercantilisme universel, ne manqueront pas de l'aiguillonner.

Dans la Belgique fédérale, à laquelle tout ce qui est national est complètement étranger — quand la nation flamande ne vient pas hanter ses affaires, bien entendu — c'est le désarroi de la pensée et une procession d'Echternach devant l'action. On m'objectera peut-être que les carences du Système sont manifestes depuis des décennies, notamment parce que les luttes communautaires néocroissent ses forces vives. Mais tant va la cruche à l'eau qu'elle se casse. La crise financière durcit l'antagonisme entre le Nord et le Sud autour du partage des sacrifices. La crise institutionnelle atteint son point de non-retour. La crise de confiance des citoyens envers la classe politique se diffuse dans tous les courants d'opinion — ce n'est pas chez nous qu'un gouvernement prendrait le risque d'un référendum ! La sympathie qui afflue vers les postiers et les agriculteurs en lutte est un signe que les gens se mettent à assembler mentalement les pièces d'une analyse générale des épreuves de la société.

Je ne sais pas complètement, en écrivant ceci, comment l'équipe de M. Van Rompuy va combler le gouffre creusé dans les finances fédérales par la bourrasque venue d'Amérique. Elle doit d'ailleurs travailler sur des chiffres

dont la validité évolue au fil des rectifications d'erreurs et de mauvaises nouvelles de la conjoncture. Un premier regret : après avoir crié famine, la Communauté française et ses Régions ont accepté d'ouvrir leur fond de tirelire au pouvoir central. On ne tardera pas à voir ce qu'il en coûtera aux Wallons et aux Bruxellois. Leur enseignement, dont le moindre souci de l'avenir commanderait de ménager les maigres ressources, subit un nouveau serrage d'écrou. Le plan Marshall devra sans doute attendre les refinancements supplémentaires qu'il mérite. On amaigrit nos administrations sans en assainir les structures façonnées par le clientélisme politique. On taille à tour de bras dans les services publics, un élagage dont la Wallonie pâtira beaucoup plus que la Flandre. Les Wallons comprendront-ils enfin qu'ils paient un lourd tribut à la survie déclinante de l'État belge.

Une des questions les plus intéressantes du débat budgétaire était de savoir si et à quelle hauteur les banquiers et les électriciens seront priés de contribuer au salut commun, sans répercuter leur obole sur leurs clients. On se réjouit de dire que ce sera le cas. Cela pose un problème qui va au-delà d'un simple expédient conjoncturel. Dans tout l'Occident, le monde financier qui a tremblé sur ses bases pendant l'hiver, tend à reprendre les errements du "business as usual" et le Président des États-Unis lui-même a baissé de quelques octaves les coups de gueule qu'il lui adressait alors. Il faut se souvenir que ce monde-là commençait à imposer ses lois aux élus de la démocratie — chez nous *via* une Union européenne de plus en plus néolibéralisée. En avoir une vision de cauchemar serait pure naïveté. Les financiers suivaient la logique de leur métier.

Ce sont les gouvernements qui furent en défaut de les encadrer par des règles d'intérêt général. L'occasion était belle, il y a quelques mois, de construire un appareil bancaire public sur les décombres de quelques établissements que l'on avait crus invulnérables. Elle a été manquée. À présent, les défaillants se croient quittes en remboursant — à leur rythme — les aides qu'ils ont reçues (remarquons, en cette circonstance, combien leur activité est simple et profitable et que l'on fait offense à la raison en soutenant qu'un État serait incapable de l'assumer). Le compte n'y est pas et il serait temps que les casseurs deviennent les payeurs dans leur domaine aussi.

La complication en Belgique, c'est que la Flandre, puissance dominante du royaume, reste rivée à un modèle économique fondé sur l'implantation des >>>

multinationales et sur l'exportation qui lui a bien réussi, mais qui arrive au bout de sa pertinence. Elle renâcle donc devant les réglementations d'une intervention politique dans le jeu des grandes affaires privées. Ce conservatisme — au sens littéral du mot — favorise, par effet collatéral, le refus de porter le fer dans des institutions où il y a beaucoup d'argent à récupérer (en préservant les droits acquis des personnels) comme les intercommunales et fabriques d'église. Il empêche aussi l'avènement de politiques volontaristes des transports et de l'énergie, basées sur des évaluations coûts-avantages du point de vue de la collectivité. Il s'agit de savoir un jour si nous voulons une société — ou peut-être devrait-on parler de civilisation — faite pour les hommes qui la composent ou un conglomérat d'individus abandonnés aux tourbillons d'un marché sans but et sans freins. Le choix est facile à exprimer pour les Français que nous sommes ; sa matérialisation est malheureusement à la merci des dirigeants dont l'horloge semble s'être arrêtée pendant les années 1960. Jules Gheude a fait droit à la vérité en écrivant dans *Le Vif/L'Express* que les politiciens francophones manœuvrent comme si la Belgique était éternelle. Aucun d'entre eux n'ose opter franchement pour la sécession. Alors, naturellement, ils s'empêtrent dans les insolubles contradictions du royaume. Au lieu de décider, ils "dialoguent" : c'est leur maître mot, c'est surtout une tactique dilatoire pour ajourner l'inévitable, mais c'est aussi hélas leur préparation à de nouveaux reculs qu'ils appellent compromis. Si encore ils étaient unis sur quelques principes ! Au lieu de cela, ils échangent horions et gros mots en brandissant des catéchismes surannés. Réduire la fracture entre le PS et le MR n'est plus un objectif de saison. Voici maintenant Écolo taxant les socialistes de forfaiture (félicitons

au passage le ministre Magnette d'avoir osé rejeter l'utopie qui entoure depuis trop longtemps le dossier nucléaire). Le CDH distribue bons et mauvais points à droite et à gauche avec des commentaires de chaisière d'église, sans laisser deviner ce qu'il ferait, lui, s'il avait le pouvoir de gouverner seul. Tous ce tracassin ne traduit que l'envie de faire comme ils l'ont toujours fait, comme diraient les corrompus de Charleroi et d'autres lieux. Pas de révolutions dans les pensées, par de mises à jour créatives des programmes. Le contexte change à toute vitesse ; il n'a pas encore modifié les habitudes de la politique politique. Sur quelle digue viendrait se briser la volonté flamande ?

Car la Flandre, elle, a une boussole. Elle est une nation qui se gouverne en accord avec sa mentalité collective. Elle trace son cap dans les succès comme dans les revers, toujours aimantée vers son intérêt. La Wallonie qui a perdu ses grands élans de 1950 et de 1960, qui oublie Fouron et ne tient pas trop à Bruxelles, est devenue un puzzle de baronnies chamailleuses. Bon nombre d'indices suggèrent que son peuple est plus conscient que ses appareils partisans, mais il n'y a plus de soulèvements populaires pour les pousser dans les reins hors des sentiers battus. Sa vraie nation, c'est la France. Elle est encore loin de l'esprit du plus grand nombre, mais elle s'en rapproche. À Force.

P.-S. Deux coquilles dans mon article *À propos de la bonne gouvernance*, paru dans le n° de sept/oct. Il y avait lieu de lire dans le 1^{er} alinéa : "(...) on peut sourire ou soupiner en captant (et non en captant sur) ses petits accents lyriques (...) ou des expressions (et non sur des expressions énigmatiques), et dans le 5^e : «L'entêtement des faits finira par les extraire de leur borbier (et non de leur bouclier) mental.»

Quand les Wallons s'éveilleront...

Jules Gheude



édition mais

José-Alain Fralon, correspondant du *Monde* en Belgique de 1985 à 1991, constate : *La messe est dite. Comme la mer d'Aral, la Belgique s'évapore lentement.* En septembre 2007, le très sérieux magazine anglais *The Economist* n'hésitait pas à écrire que la Belgique n'était plus nécessaire : *The job is done.*

En juin 2009, Jean Quatremer, correspondant de *Libération* à Bruxelles, relevait, au départ d'un sondage flamand, *77% des voix pour une droite décomplexée dont l'attachement à la Belgique faiblit de jour en jour.*

Vincent de Coorebyter, directeur général du Crisp, déclare : *La population sent bien que cela fait cinq ans que la politique fédérale est embourbée. Le génie belge est en panne.*

Dans *L'incurable mal belge. Sous le scalpel de François Perin*, Jules Gheude raconte comment, avec cette clairvoyance qui l'a toujours caractérisé, le professeur liégeois avait prévu cette évolution dès 1980.

Essayiste politique reconnu — dont le livre figura parmi les trois finalistes du Prix du Livre politique en 2007 —, Jules Gheude dissèque la problématique communautaire belge depuis plus de trente ans. Selon lui, l'hypothèse d'une crise gouvernementale à court terme n'est nullement exclu.

La Flandre pourrait invoquer la non-application de l'arrêt de la Cour constitutionnelle à propos de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde pour refuser d'organiser des élections législatives anticipées. Plus de gouvernement et impossibilité d'aller aux urnes, ce serait l'implosion du pays !

Selon lui toujours, rien ni personne ne pourra empêcher l'État-Nation flamand de prendre son envol. Les Wallons doivent donc se préparer à affronter l'inéluctable.

L'auteur livre ici tous les éléments utiles en vue d'apporter à la Wallonie une réponse de survie digne, raisonnable et dans l'ordre.

La revalorisation du modèle français : mode éphémère ou transformation profonde ?

Nicolas Thirion, Professeur à l'université de Liège

Dans une précédente livraison de cette revue, je m'étais efforcé de présenter les premiers enseignements de l'affaire Fortis et j'avais clos cet essai sur ce qui m'apparaissait (et m'apparaît encore) comme les mérites considérables du modèle économique et social français : protection sociale forte, rôle moteur de l'État dans l'économie, attachement au volontarisme politique, etc.

Je voudrais brièvement revenir sur cette appréciation car il se fait que, depuis lors, des organes de presse aussi attachés, en principe, au libéralisme anglo-américain que *The Financial Times* ou *The Economist* n'ont pas hésité à faire l'éloge du système français. Fait assez extraordinaire en soi pour qu'on s'interroge à nouveau sur ce regain de faveur que connaît cette conception particulière des rapports entre le marché et l'État.

Il y a d'abord un élément conjoncturel : la crise bancaire et financière des derniers mois a été d'une telle violence que ses effets sociaux ne font malheureusement que commencer. Il y a donc, d'un côté, une économie en berne, voire en récession, une demande atone et une morosité généralisée et, de l'autre, des particuliers en détresse (songeons à tous ces Américains touchés de plein fouet par la crise des subprimes, privés de logement le cas échéant), une vague massive de licenciements et une réduction de la richesse, essentiellement d'ailleurs... chez les moins riches. Or, il apparaît que la France est plutôt moins touchée que les autres grands pays (non seulement les États-Unis d'Amérique, mais aussi le Royaume-Uni ou la République fédérale allemande) : la récession y est moins radicale et les conséquences sociales, pour dramatiques qu'elles soient, sont davantage maîtrisées. Or, que cela plaise ou non, cette spécificité tient, précisément, à des mécanismes que plusieurs décennies de néolibéralisme doctrinaire avaient brocardés : une emprise plus grande des pouvoirs publics sur les rouages de l'économie, une sécurité sociale plus forte, un droit du travail plus protecteur. Si l'on est beau joueur (reconnaissons au moins cette qualité aux rédacteurs du *Financial Time* et de l'*Economist*), on ne peut que s'incliner devant les faits, que les statistiques économiques récentes semblent relayer.

Toutefois, l'on sait combien la faculté d'oubli est grande, dans la presse d'abord, dans l'opinion publique ensuite. N'est-ce d'ailleurs pas sur cette édifiante inclination à l'amnésie que les dirigeants de grandes institutions financières semblent tabler, puisque l'on apprend que les mauvaises manières qu'on croyait révolues (rémunérations excessives, avantages injustifiés,...) sont en passe de reprendre de plus belle ? Du reste, une fois les effets de la crise atténués, voire surmontés, ne va-t-on pas prétendre renouer avec les recettes prétendument miraculeuses d'un libéralisme sans freins ? Il est dès lors opportun de

souligner que, par-delà les vertus conjoncturelles du modèle français, il en est d'autres, structurelles celles-là. J'en retiendrai essentiellement trois.

D'abord, il convient de souligner la remarquable permanence dans le temps de cette conception française des rapports entre la puissance publique et l'économie, y compris ce "temps long" cher à Braudel. Au fond, depuis la centralisation monarchique, qui trouve son aboutissement dans le règne de Louis XIV, jusqu'à "l'hyperprésidence" de M. Sarkozy, c'est une tendance qui n'a cessé de se renforcer : mercantilisme de Colbert, velléités sociales de la Révolution française, mise en place d'une sécurité sociale voulue par le Conseil National de la Résistance, nationalisations et renforcement du droit du travail pendant le premier septennat Mitterrand, jusqu'aux diatribes contre les "patrons voyous" de l'actuel locataire de l'Élysée. Nonobstant les critiques dont cette tendance a été l'objet, cela n'empêche pas la France d'être l'une des premières puissances économiques mondiales. Vertu de stabilité en premier lieu, donc.

Ensuite, même si des différences importantes persistent entre les différents partis de gouvernement sur l'intensité de la présence étatique sur les marchés, il n'y en a pas moins un consensus sur le principe même d'une telle présence. En France, le libéralisme "dur" n'est pas parvenu à s'implanter durablement, y compris à la droite de l'échiquier politique. La figure tutélaire du Général de Gaulle n'y est évidemment pas pour rien. Aussi ne faut-il guère s'étonner qu'après avoir prôné à tout bout de champ la "rupture" durant la dernière campagne présidentielle, M. Sarkozy ait, singulièrement depuis le début de la crise, recouru à une rhétorique toute classique, dans le droit chemin des successeurs du Général.

Reconnaissons-lui donc l'intelligence d'avoir compris que certaines continuités sont plus fécondes que bien des ruptures. Vertu de rassemblement, en deuxième lieu.

Enfin, au-delà de la continuité historique et du dépassement des clivages partisans, le modèle français doit sa solidité au consensus social qui l'entoure. Très majoritairement, les Français adhèrent à cette vision économique et sociale, qu'ils considèrent comme un élément clé du pacte républicain. Ce ne sont donc pas exclusivement les élites qui cultivent l'approche qu'on vient d'évoquer ; le peuple, lui aussi, y trouve assurément son compte. Vertu populaire, en troisième et dernier lieu.

De sorte que, si l'expression "exception française" à long-temps été dotée d'une connotation négative (synonyme de bureaucratie, de gabegie, d'inefficacité, etc.), elle retrouve désormais un lustre dont il faut espérer qu'il échappera à l'éphémère et durera... des lustres. ■

Miracle en trompe-couleurs

C'était un samedi ensoleillé, au sommet de la Citadelle de Namur. 150 militants rattachistes et leurs familles n'hésitèrent pas ce 20 septembre 2008 à manifester silencieusement devant l'espace VIP de la réception de la Région wallonne pour les fêtes de Wallonie. Les manifestants désiraient montrer aux hommes politiques wallons la voie à suivre : la réunion à la France.

Mais le *Télépro* du 10 septembre 2009 n'a pas hésité un an plus tard à utiliser et truquer une photo de cette manifestation rattachiste, photo de ma fille Léonie (à l'époque âgée de 5 ans), pour en faire — consciemment? — de la propagande belge à l'occasion des fêtes de Wallonie.

Comme le faisait jadis la *Pravda*, on n'hésite pas à coloriser une photo (le bleu-blanc-rouge de la perruque française de ma fille devenant... noir-jaune-rouge), à effacer le bras de mon cadet Joachim, tenant un drapelet bleu-blanc-rouge et — cerise sur le gâteau — on ajoute ce commentaire : "**Ces fêtes sont l'expression de l'identité wallonne**". Il est certain qu'avec un commentaire pareil, le bleu-blanc-rouge était très gênant pour cette revue !

Ce qui est consternant dans cette affaire, c'est que l'employé chargé de sélectionner les photos pour illustrer cette revue a apparemment jugé qu'il n'était pas possible de publier une photo d'une petite Wallonne avec son drapeau au Coq hardi ! Pourtant, le drapeau français et la perruque bleu-blanc-rouge n'auraient vraiment rien eu de choquant, surtout cette année 2009 : **l'invité d'honneur des Fêtes de Wallonie étant la région voisine et française de Champagne-Ardenne**. Le *Télépro* parle d'ailleurs de cette région en p. 107, il est certain que les autorités wallonnes inviteront le Maire de Givet, ville française la plus proche, Monsieur Claude Wallendorf (qui chante mieux que moi *Li Bia Bouquet*...), présent par sympathie au Congrès du Rassemblement Wallonie France de Namur le 17 mai 2009. Comme quoi, l'on peut être rattachiste, et même Français, et aimer la Wallonie, plus que bien des Flamands ou même des Belges... Pas sûr que nos voisins et amis flamands chantent avec autant de verve *Li Bia Bouquet* aux Fêtes de Wallonie...

Car le message sous-jacent de cette photo après trucage, c'est aussi ceci : "Regardez cette mignonne petite fille. **Elle aime la Wallonie ET la Belgique.**" Comme si l'amour de la Belgique allait de pair avec l'amour de la Wallonie. **Non, non, elle aime la Wallonie ET la France.** Étonnant, non ? Ou, en tout cas, son père aime la Wallonie ET la France, car peut-on prêter des sentiments d'amour de la patrie à des enfants de cet âge ? Autre élément : si les journaux reprennent cette photo en la colorisant, alors qu'il y a eu 35.000 manifestants natio-

nalistes belges le 18 novembre 2007 à Bruxelles sous la férule de Marie-Claire Houard, c'est parce qu'ils n'ont pas trouvé de photo d'un nationaliste belge portant aussi le drapeau de la Wallonie ! Amour de la Belgique va de moins en moins de pair avec l'amour de la Wallonie...

J'entends déjà les reproches : on n'utilise pas ses enfants à des fins de propagande... Mais chaque fois que le Roi des Belges se rend dans une bonne ville wallonne, qui met-on au premier rang ? Les enfants ! Et y vont-ils de leur propre chef ? Non, bien sûr, ils y vont sur ordre de leur école. Et cette manipulation, comme celle de la photo truquée, permet de dénoncer l'utilisation des enfants par le régime monarchique à des fins de propagande. "Tout le monde aime le Roi !", c'est bien connu".

Autre chose : bien souvent, ce sont les médias qui font l'événement. Lorsque l'on voit le battage médiatique qui a préparé la manifestation nationaliste belge du 18 novembre 2007, l'on se dit que la presse sort de son rôle, qui doit rester le plus neutre possible : analyser, expliquer, plutôt que de susciter l'événement. Car, pour la petite histoire, chaque fois que les rattachistes organisent une manifestation ou même font des conférences de presse en période électorale, leur temps d'antenne, sur la RTBF en tout cas, dépasse rarement les 10 secondes. Cette histoire ne manque d'ailleurs pas de sel, quand on voit que, début septembre, la télévision d'État belge francophone épingleait les manipulations médiatiques du Président Sarkozy n'aimant pas, paraît-il, être vu à côté de personnes plus grandes que lui. J'aimerais que la RTBF dénonce avec autant de vigueur les manipulations médiatiques en Belgique... y compris les siennes ! Mais il est vrai que la RTBF préfère souvent envoyer des journalistes interviewer de façon impolie le Président Mitterrand dans sa demeure privée, laisser ses journalistes interpellé grossièrement en pleine rue à Paris l'épouse du Président Chirac pour l'interroger sur les scandales financiers de la Ville de Paris (en pleine rue, quel toupet !), moquer le Président Sarkozy, très sensible sur sa petite taille, ou faire croire qu'il a bu trop de vodka avec Poutine... Alors que, jamais, elle n'ira harceler le roi Albert et la reine sur leur train de vie, leurs frasques conjugales passées, la "simplicité" de leur aîné ou la vénalité de leur cadet. Du journalisme cela ? Non, de la télévision d'État. De la propagande anti-française.

Heureusement, il existe encore des journalistes pointilleux comme Pierre Bouillon du *Soir* qui fait un papier dans, l'édition du lundi 14 septembre 2009, dénonçant la "maladresse" de *Télépro*. Merci à lui !

Jean-Sébastien Jamart

(Billet publié sur le blog de l'auteur le 12 septembre 2009 : <http://wallonieenfrance.over-blog.com>)

Lettre ouverte à Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République française

Les signataires de cette lettre ont joué un rôle actif dans la mise sur pied des États généraux de Wallonie, qui se sont tenus à Liège, le 9 mai dernier.

Monsieur le Président,

Depuis les élections législatives du 10 juin 2007, la Belgique évolue dans un climat de profonde déliquescence. Le gouvernement fédéral se révèle incapable de prendre les décisions qui s'imposent.

Les observateurs étrangers ne s'y trompent pas. En septembre 2007, le très sérieux magazine britannique *The Economist* écrivait que la Belgique avait fait ce pour quoi elle avait été créée et qu'elle pouvait donc disparaître : *The job is done*. Et pour José Alain Fralon, l'ancien correspondant du *Monde* à Bruxelles : «*La messe est dite. La Belgique est comme la mer d'Aral, elle s'évapore lentement*».

Tout cela, François Perin l'avait prédit dès 1980, en démissionnant spectaculairement du Sénat : «*La Belgique est malade de trois maux incurables et irréversibles. Le premier mal (...) est le nationalisme flamand, qu'il s'avoue ouvertement ou non. Le second, c'est que la Belgique est livrée à une particratie bornée, souvent sectaire, partisane, partielle, parfois d'une loyauté douteuse au respect de la parole donnée et de la signature, mais très douée pour la boulimie avec laquelle elle investit l'État en jouant des coudes, affaiblissant son autorité, provoquant parfois le mépris public. Le troisième mal, c'est que la Belgique est paralysée par des groupes syndicaux de toutes natures — des médecins aux syndicats traditionnels — intraitables et égoïstes, irresponsables, négativistes et destructeurs finalement de toute capacité de l'État de réformer quoi que ce soit en profondeur. Et il n'y a rien, ni homme, ni mouvement d'opinion, pour remettre tout cela à sa place et dégager l'autorité de l'État au nom d'un esprit collectif que l'on appelle ordinairement la nation, parce que, dans ce pays, il n'existe plus de nation*».

Vingt-neuf ans plus tard, force est de reconnaître que ce constat colle totalement à la réalité. Les partis ultraflamingants ont totalisé 37,1% des suffrages au scrutin régional du 7 juin dernier — du jamais vu ! Analysant les résultats d'un sondage flamand, Jean Quatremer, le correspondant de *Libération* à Bruxelles, estime à 77% ce qu'il appelle une droite décomplexée dont l'attachement à la Belgique faiblit de jour en jour.

En 1973, Manu Ruys, l'influent éditorialiste du *Standaard*, avait sous-titré son ouvrage *Les Flamands : une nation en devenir*.

Ce sous-titre explique à lui seul la crise gravissime que nous connaissons depuis les élections législatives du 10 juin 2007. Si, comme l'a dit lui-même l'ancien Premier ministre Yves Leterme, le fédéralisme a atteint ses limites, c'est parce que l'une des entités fédérées, en l'occurrence la Flandre, a fini par se développer en un véritable État-Nation.

Le nouveau gouvernement flamand subit fortement l'em-

preinte de la NVA (parti nationaliste). Dans l'hebdomadaire *Knack* du 9 septembre 2009, Bart De Wever, le président de ce parti, ne tourne pas autour du pot : «*Notre présence au gouvernement flamand augmente-t-elle la misère d'Herman Van Rompuy (le Premier ministre fédéral) ? Je crois bien que oui. Dans cette constellation, je ne vois pas comment on pourrait obtenir une réforme de l'État sérieuse. L'alternative ? Peut-être une crise courte, purificatrice. Il me semble préférable d'engager tout de suite la confrontation et de montrer clairement qu'on ne peut plus continuer ainsi. Nous ne pouvons plus poursuivre sur le même chemin, et dire à chaque "deadline" : nous plierons, car sinon nous nous écraserons contre le mur. Eh bien, le temps est peut-être venu pour un tel clash*».

À la fin août, le président du Pèlerinage de l'Yser a lancé, en présence du ministre-président flamand Kris Peeters (démocrate-chrétien) : «*Le gouvernement flamand est le seul légitime pour la Flandre*».

Kris Peeters est, lui aussi, explicite. Dans son interview de rentrée, il déclare : «*Je ne suis pas très optimiste quant à une réforme de l'État rapide. (...) En attendant, en tant que gouvernement flamand, nous remplissons nos compétences de manière maximale, de façon à développer, à terme, une protection sociale flamande*».

Les responsables politiques francophones se refusent à envisager l'hypothèse d'un démantèlement, à court terme, de la Belgique. Cette attitude nous apparaît proprement suicidaire.

Nous pensons, au contraire, qu'il convient, comme le déclarait le général de Gaulle à Robert Liénard, de dire la vérité au peuple.

Dire la vérité, c'est dire que le fédéralisme s'est soldé par un échec et qu'il n'est plus amendable. La Flandre trouve l'habit d'entité fédérée trop étriqué et entend le troquer au plus vite contre celui, beaucoup plus confortable, d'État-Nation. Rien ni personne ne pourra empêcher cet État-Nation de prendre son envol. Les Wallons doivent donc se préparer à affronter l'inéluctable et réfléchir à une réponse de survie digne, raisonnable et dans l'ordre.

Conscients de la gravité de la situation, nous avons organisé, le 9 mai dernier, à l'Université de Liège, une rencontre citoyenne baptisée "États généraux de Wallonie". Sur base de rapports fouillés et confectionnés à charge et à décharge, l'assemblée s'est prononcée sur les trois options d'avenir possibles pour la Wallonie dans un contexte post-Belgique. Le résultat a donné 74,4% pour la réunion à la France, 16,2% pour un État wallon indépendant et 9,4% pour un État Wallonie-Bruxelles.

Pour ce qui est de l'option réunification, les travaux des États généraux ont permis de dégager trois variantes : l'union-assimilation, l'union-association et l'union-intégration. Cette dernière a été défendue par le Français Jacques Lenain et elle a manifestement fait forte impression.

>>>

Pour l'intéressé, qui étudie la problématique depuis plus de deux ans, il n'est pas nécessaire que les Wallons bazzardent tout ce qui fait l'identité de la Wallonie et se présentent tout nus devant Marianne pour revêtir l'uniforme français. La Constitution française offre, en effet, la possibilité de statuts particuliers, dont bénéficient déjà la majorité des collectivités d'outre-mer, et la collectivité de Corse pour la métropole. De tels statuts permettraient à la Région wallonne de concilier une intégration étatique à la France avec une forte autonomie au sein de celle-ci, tout en garantissant, par l'exercice de la solidarité financière nationale, l'équivalence des services publics et des systèmes sociaux. Entité régionale maintenue, la Wallonie conserverait ainsi des organes d'auto-administration quasi identiques à ceux de l'actuelle Région wallonne, c'est-à-dire les mêmes pouvoirs législatif (Parlement wallon) et exécutif (Gouvernement wallon). Ses compétences seraient maintenues et même élargies à celles exercées actuellement par la Communauté française, laquelle aurait perdu sa raison d'être. Quant au droit ex-fédéral, conservé, sauf exceptions, il se trouverait placé sous la responsabilité du législateur français, successeur du législateur fédéral belge disparu. Les compétences des provinces et des communes resteraient, elles, inchangées. Il pourrait en être de même pour leur fonctionnement. Et le système de sécurité sociale belge serait adossé au système français. Loin de perdre leurs acquis, représentatifs de ce qu'ils sont et résultat de leur histoire et de leurs luttes, les Wallons pourraient donc les conserver et mieux les faire fructifier au sein de l'État français.

Monsieur le Président,

La Wallonie occupe en Europe une position géographique stratégique.

Schématiquement, le sillon Sambre et Meuse, qui constitue l'épine dorsale de la Wallonie industrielle, jette un pont entre la Région Nord-Pas-de-Calais, économiquement centrée sur la conurbation Lille-Roubaix-Tourcoing, et le Land de Rhénanie-Westphalie où se situe la Ruhr et la plus grosse partie de l'industrie lourde allemande. La Wallonie offrirait, de cette façon, à la France une ouverture exceptionnelle sur son puissant voisin et partenaire européen.

Un réseau extrêmement dense d'autoroutes, propriété de la Région wallonne, couvre le territoire de celle-ci. L'autoroute E42 qui relie les villes de Mons, Charleroi, Namur et Liège et qui s'allonge d'ouest en est, parallèlement au sillon Sambre et Meuse, est un maillon de la très importante liaison Paris-Cologne.

Des TGV relient Paris, Lille, Bruxelles, Liège, Cologne et Dortmund, dotant la Wallonie d'un outil de communication moderne. À Liège, la gare de Calatrava permettra à la population de l'important hinterland de l'Euregio d'accéder aisément à ce mode de transport. La dorsale ferroviaire wallonne, qui suit le sillon Sambre et Meuse, a été fortement améliorée ; une liaison cadencée a été mise en place entre Liège et Lille.

Récemment, les aéroports régionaux de Liège-Bierset et de Charleroi-Bruxelles-Sud, se sont fortement développés. Liège-Bierset revendique pour l'activité fret la huitième place européenne et la vingt-quatrième place mon-

diale. La prise d'une participation de 25 % dans *Liège Airport* par ADS (société des Aéroports de Paris) témoigne de l'intérêt de la France pour cet aéroport wallon.

La Wallonie est, en outre, dotée de 451 km de voies navigables dont 81 % sont accessibles aux bateaux de 1.350 tonnes. La Meuse et le canal Albert peuvent même recevoir des unités maritimes et de plus gros tonnage ainsi que des convois poussés (4.450 tonnes et plus).

Les voies d'eau wallonnes sont une des pièces maîtresses du projet Seine-Escaut, une liaison fluviale majeure classée par l'Europe parmi les trente projets prioritaires du Réseau TransEuropéen de Transport (RTE-T). Cette liaison devrait permettre aux péniches de 1.350 tonnes et aux convois poussés de 4.450 tonnes de passer du bassin de la Seine au réseau fluvial des Pays-Bas pour, de là, remonter le Rhin. Lorsque la liaison Rhin-Danube sera réalisée, on pourrait ainsi atteindre, par voie fluviale, de nombreux pays du Sud-Est européen. La réalisation complète du projet Seine-Escaut est prévue pour 2020. La Région wallonne pourrait ainsi offrir à la France la possibilité de créer en utilisant la Meuse et ses affluents, une voie d'eau intérieure directement branchée sur le réseau hollandais. En effet déjà actuellement, à partir de Liège, les bateaux peuvent très aisément, en empruntant le canal Juliana, atteindre Rotterdam en 18 heures.

Bref, les atouts de la Wallonie peuvent constituer un apport considérable en ressources naturelles (eau, forêts), humaines (techniciens, cadres, main d'œuvre qualifiée, professeurs, chercheurs), économiques (entreprises de pointe, infrastructures, laboratoires, marchés d'exportation), artistiques et culturelles (écrivains, artistes, cinéastes, acteurs, chanteurs, musées, etc.).

En 2006, alors qu'il était ministre-président wallon, Elio Di Rupo dressait le constat suivant :

«À l'échelle de la France, le PIB de la Wallonie la placerait au huitième rang des vingt-deux régions françaises et au troisième rang en matière d'exportations, juste derrière l'Île-de-France et la Région Rhône-Alpes. En termes d'emplois, les groupes français occupent la première place avec 34.000 postes, soit 32% des cent premières entreprises industrielles en Wallonie. La France est de très loin notre premier client avec quasi 35% du total des exportations wallonnes. Notre intégration est du point de vue économique très avancée. On ne le dit pas assez.»

Monsieur le Président,

L'hypothèse d'une crise gouvernementale à court terme n'est nullement exclue. La Flandre pourrait alors invoquer la non-application de l'arrêt de la Cour constitutionnelle à propos de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde pour refuser d'organiser des élections législatives anticipées. Plus de gouvernement et impossibilité d'aller aux urnes : ce serait l'implosion du pays !

Le général de Gaulle avait encore déclaré au professeur Liénard : *«La politique traditionnelle de la France a toujours tendu à rassembler dans son sein les Français de l'extérieur. La Wallonie a été exclue de ce rassemblement par un accident de l'histoire.»*

Le moment nous semble venu de réparer cet accident. >>>

Nous souhaitons laisser à Jacques Attali le mot de la fin. Le 8 septembre 2008, l'ancien conseiller du président François Mitterrand écrivait sur son blog :

«À mon sens, sans faire campagne pour le rattachement de la Wallonie, la France devra bientôt dire publiquement que, si, par malheur, la Belgique venait à se défaire, cela pourrait être de son intérêt d'accueillir la Wallonie (...). Le prix à payer pour la France serait sûrement plus faible que ce que cela lui rapporterait, ne serait-ce que par l'augmentation de ses droits de vote dans les institutions européennes. C'est un beau débat. Qu'il commence !»

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos sentiments les plus respectueux.

Le 7 octobre 2009.

Jules Gheude, essayiste politique, président du Comité d'organisation des États généraux de Wallonie ;

Willy Burgeon, président honoraire du Parlement wallon ;

Edgard Baeckeland, professeur émérite de l'Université de Liège ;

Guy Bertrand, ancien attaché économique et commercial de la Région wallonne ;

Jean-Alexis D'Heur, cadre retraité de Cockerill ;

Paul Durieux, directeur d'école à la retraite ;

Jean-Sébastien Jamart, maître de conférences à l'Université de Liège ;

Philippe Lange, secrétaire des États généraux de Wallonie ;

Jean-Luc Lefèvre, directeur d'école secondaire à la retraite ;

Jean Lerusse, gynécologue à la retraite ;

Didier Melin, philologue-traducteur ;

Thierry Ollevier, professeur d'université ;

Michel Pieret, ingénieur civil, chef d'entreprise ;

Marc Robert, informaticien ;

André Schreurs, politologue, ancien directeur du Palais des Congrès de Liège ;

Claude Thaysse, maître de conférences.

«Le fait capital»

L'historien namurois **Félix Rousseau** (1887-1981) dans son ouvrage *La Wallonie, Terre romane* (coll. *Connaître la Wallonie*, Institut Jules Destrée, 1977, p. 47), que les Wallons parlent français et ont adopté la culture française depuis des siècles :

«Donc, au XIII^e siècle, il se produisit en Europe occidentale un événement d'une portée considérable : le latin perd son hégémonie, les langues vulgaires deviennent des langues de culture, des langues d'administration.

Que va-t-il se passer dans nos régions wallonnes ? Un dialecte (par exemple le dialecte liégeois) va-t-il prendre le pas sur les autres parlers et devenir l'organe commun, la "coïné" ? À part Tournai et le Tournaisis, fiefs français, la principauté de Liège, les comtés de Namur, de Hainaut, de Luxembourg, se trouvaient en Terre d'Empire, donc situés en dehors des frontières politiques de la France. Et cependant, dès le XIII^e siècle, c'est le français qui est adopté partout comme langue littéraire. Voilà le fait capital de l'histoire intellectuelle de la Wallonie. Sans aucune contrainte, de leur pleine volonté, les Wallons sont entrés dans l'orbite de Paris et, depuis sept siècles, avec une fidélité qui ne s'est jamais démentie, n'ont cessé de participer à la culture française. (...)»

WALLONS MOUS

Dans *LA LIGUE WALLONNE* de septembre, **M. Christian Quinet**, président du *Mouchon d'Aunia* (1), balance à la tête du Wallon lambda quelques vérités pas piquées des vers.

Extraits :

«Les francophones ont commis trop d'incohérences depuis la création de cet État Belgique, artificiel n'en déplaise aux historiens thuriféraires de la monarchie et d'une soi-disant histoire commune des peuples flamand et wallon. Les Flamands ont de la mémoire et de la rancune, les Wallons se voilent la face derrière les trois couleurs nationales. La plupart des habitants du Sud du pays sont attachés à l'unité de la Belgique au nom de la peur animale du changement. Pour ce qui est de leurs raisons concrètes, une enquête montrerait que ce souci d'unité repose tantôt sur le mysticisme, tantôt sur la conception d'une Belgique réduite à Bruxelles et à la Wallonie avec le roi dans leur camp, oubliant ou méconnaissant au passage que la monarchie a prêté serment de maintenir l'unité des dix provinces, donc le roi ne peut être uniquement le souverain des Wallons. Bon, je fais partie du CRK (Cercle républicain ndr), je n'irai pas plus loin puisque, simplement, dans ma conception, l'État moderne et démocratique c'est la république et non celui chapeauté par un trône symbolique hérité par la voie du sang (...)»

M. Quinet confesse alors avoir douté longtemps de "la culture francophone bruxelloise", mais se dit maintenant converti à l'union des francophones. Puis, il reprend la charge :

«Faute de vouloir regarder l'avenir dans le blanc des yeux, la Wallonie court droit dans le gouffre. La composition nouvelle du gouvernement flamand ne laisse aucun doute sur les velléités communautaires du Nord et les déclarations des politiciens francophones sont de pure forme : sentences creuses, politique de Munich. Les Flamands nous méprisent à cause de cette attitude qui tend à faire passer la Communauté française pour un ramassis de mendiants auprès de la Flandre. Quant au citoyen wallon, il râle et puis c'est tout... Ce samedi 11 juillet, à chaque flash info sur la radio de la RTBF, il était question de la Fête nationale flamande sur un ton mielleux, mine de caresser le lion dans le sens du poil. En septembre, il est moins question des Fêtes de Wallonie, sujet tabou pour les médias car il ne faut pas donner l'impression qu'on incline vers le séparatisme. Raisonnablement au ras des pâquerettes. Nous sommes bien placés, nous, auteurs dialectaux pour le savoir : défense de passer un disque en wallon sur les chaînes belges francophones. C'est d'une ironie grinçante quand on sait que William Dunker donne des concerts (en wallon) en Flandre et que, truit de nos expériences diverses, le Flamand apprécie généralement entendre parler les langues régionales de chez nous. En un mot, on n'a pas le droit de se dire fier d'être wallon et j'ai la faiblesse de croire que cette attitude pusillanime ne fait que renforcer le mépris d'un nombre non négligeable de Flamands à notre égard. Comme si nous nous sentions coupables d'être... wallons.»

Cruel ? Exagéré ? Non, simplement réaliste.

(1) Revue wallo-picarde fondée en 1912.

UN PEU D'HISTOIRE

Laurent-François Dethier

Une admirable figure historique que les historiens «officiels» oublient volontiers

René G. Thirion

Il y a deux cent cinquante-deux ans, le 14 septembre 1757 naquit à Spixhe, un homme admirable, fidèle à son désir de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. Il fut Républicain et Liégeois dans l'âme jusqu'à sa mort. Son nom : Laurent-François Dethier.

Il est le symbole de la fidélité aux idéaux du Siècle des Lumières. Il est un exemple pour nous, les partisans du retour à la France. C'est pourquoi, il est bon de rappeler la vie passionnée qui fut la sienne et que l'histoire de Belgique oublie volontairement.

Cet homme aura eu un destin peu commun et fait partie de la galerie des Liégeois et donc des Wallons, toujours attachés à des valeurs de justice et de solidarité.

Avocat, il s'intéresse très vite aux affaires publiques. Lors de la Révolution de 1789, ce bourgmestre démocrate reconnu par les autorités de la Principauté de Liège et mayer du chef du Ban de Theux s'engage dans le combat pour l'affranchissement du citoyen.

Le 9 août 1789, il convoque les représentants des cinq bans qui formaient le Franchimont, Jalhay, Sart, Spa, Theux et Verviers, à Polleur, village choisi dans un but d'égalité puisqu'il se trouvait être le lieu géographique le mieux situé entre les cinq bans, au carrefour des routes qui y menaient «chacun faisant une part du chemin pour aller à la rencontre des autres». C'est pourquoi ce congrès reçut le nom de «Congrès de Polleur».

Lors de la cinquième séance, à la fin des débats, l'assemblée approuva à l'unanimité une "Déclaration des droits de l'homme et du citoyen pour le Franchimont" dans laquelle Dethier formulait les principes de base des démocraties modernes, en allant plus loin encore que la «Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen» votée le 26 août 1789 par la Convention nationale française.

Révolutionnaire endurci, il pèsera

beaucoup sur ses compatriotes pour le rattachement à la France.

Le 23 décembre 1792, Laurent-François Dethier et Jean-Guillaume Brixhe, Bourgmestre de Spa (décédé en février 1807), proclament en commun la déchéance du prince-évêque, la rupture à l'égard de l'empire et, à l'unanimité, expriment le vœu d'être réunis à la France.

Le 17 janvier 1793, lors de la constitution de l'assemblée provinciale ou provisoire (composée des élus à la Convention nationale liégeoise, soit à cette date 61 sur 120). L'assemblée se prononce, à l'unanimité, pour le rattachement à la France.

Lorsque celui-ci fut voté, Dethier devint député au Conseil des Cinq-Cents (chambre législative) mais, par conviction, démissionna suite au coup d'État de Bonaparte.

Après la chute de Napoléon, il revint sur la scène politique au niveau communal, malgré l'appartenance de sa patrie aux Pays-Bas, pour défendre encore et toujours ses concitoyens. Puis il s'inscrivit au niveau national, en devenant membre suppléant du Congrès national en 1830.

Il démissionnera à nouveau lorsque les députés opteront pour la monarchie plutôt que pour la république, pour le statut de la naissante Belgique.

L'homme, resté fidèle à ses convictions républicaines, décéda le 1^{er} juillet 1843, après avoir été successivement Liégeois, Français, Hollandais et Belge, mais en demeurant tout au long de sa vie un ardent défenseur de la République, de ses valeurs et de la France.

Voici comment un "historien belge" décrit la vie de ce grand homme. Vous remarquerez que tous les passages sur ses opinions républicaines, sur son amour de la France, sur sa démission du Congrès national par rejet du royalisme, sont soigneusement évités.

Par le miracle d'une présentation pauvre et tronquée, ce patriote français devient un personnage fade d'une histoire officielle de Belgique, entièrement vouée à la gloire d'un État artificiel.

Voici la (courte) biographie que Dewalque, auteur de la *Biographie nationale de Belgique* dit à son propos dans le tome V (1876, col. 824-826) :

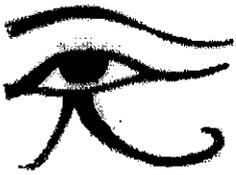
«*DETHIER (Laurent-Franç.), homme politique et naturaliste, né à Spixhe (Theux), le 14 septembre 1757, mort à Theux le 1^{er} juillet 1843, Après s'être fait recevoir avocat, il s'occupa surtout, des affaires publiques ; d'un caractère ardent et inébranlable, droit, intègre et bienveillant, il fit successivement partie du Congrès de Franchimont; dont il devint président; du conseil des Cinq-Cents, du Corps législatif et enfin de notre Congrès national. Il fut aussi juge à la cour de Liège, plusieurs fois bourgmestre et le dernier des échevins de la haute cour de justice du ban de Theux, au marquisat de Franchimont. Après les événements de 1830, il fut décoré de la Croix de fer (...)*

(...) *Dethier s'occupa aussi d'études linguistiques et archéologiques ; il cite divers travaux prêts à voir le jour et que nous croyons être restés manuscrits ; tels sont ses Origines wallonnes et son Calendrier perpétuel wallon-français. C'est aux sciences naturelles qu'il s'adonna surtout, notamment à la minéralogie et à la géologie. (...)* ■

Ndir : On lira avec fruit trois articles d'Alex Doms, parus dans le *Bulletin de la Société royale Le Vieux Liège* : N° 281/avril-juin 1998 L.-F. Dethier toponymiste.

N°295 /oct.-déc. 2001 : *L'enseignement au Franchimont vu par L.-F. Dethier.*

N°321/avril-juin 2008 : *L.-F. Dethier, défenseur de l'abbé Thomas-Joseph Jehin en 1786.*



Une pratique qui a la cote en Flandre : «l'eugénisme immobilier»

— Eugénisme ? Que voulez-vous dire ? intervient sans façon mon brave marchand de journaux dans les propos que s'échangent deux clients habituels attendant d'être servis.

— L'eugénisme, s'interrompt l'un d'eux, c'est la sélection humaine basée sur le critère de la "race", vraie ou supposée, comme le régime nazi l'a pratiquée avec outrance entre 1933 et 1945. Le but étant à l'époque d'écarter, voire d'éliminer certains groupes ethniques pour préserver la race aryenne, prétendument pure. Et ce que nous observions à l'instant en bavardant, mon voisin et moi, c'est que cette pratique n'est pas abandonnée partout...

— Ah bon !

— J'ai même le regret de vous dire — cher compatriote wallon et sans doute sincèrement belge — qu'elle est toujours monnaie courante en Flandre, après avoir subi, il est vrai, quelques retouches. Disons qu'elle s'est "humanisée". De surnoise et clairsemée qu'elle est depuis quelque temps, elle s'apprête maintenant à être officialisée... et obligatoire.

— Non, non, je ne peux pas croire ça ! Où allez-vous chercher que les Flamands ont l'intention d'"éliminer", comme vous dites, certaines personnes ou certains groupes de personnes ?

— L'intention ? Vous êtes indulgent à leur égard. Je parlerais plus justement de volonté ! Bien sûr, il ne s'agit plus de faire disparaître les indésirables dans des fours crématoires. La méthode actuelle est moins cruelle, plus insidieuse, plus civilisée si vous préférez, mais elle se veut tout aussi efficace pour faire le tri.

— Bon, j'ai compris. Parlons d'autre chose. Vous allez indisposer mes clients... Tenez, Madame Martin, voilà votre *Ciné-Revue* !

— Bien, je baisse le ton. Vous voulez des preuves ? Ouvrez *LE SOIR* d'hier si vous l'avez encore. Un notaire

bruxellois s'exprime sur un décret de la Région flamande qu'il faut bien qualifier de "dérive légale". Car ce décret — qui a de fortes chances d'être appliqué — impose aux notaires de vérifier, avant d'acter la vente d'un immeuble (ou même la location), si le candidat acheteur ou locataire peut prouver des "liens socio-économiques sérieux et durables" avec la commune flamande où il compte s'installer. Et qui va juger de la qualité de ces liens, à votre avis ? Une «commission d'estimation provinciale», flamande bien entendu.

— Et alors ? Où est le problème ? Pourquoi ne pas s'assurer à l'avance que le futur acheteur est un honnête citoyen, attaché à son pays et à sa région ? Qu'il n'a pas, par exemple, de casier judiciaire, hein ? Ou qu'il a les moyens de régler ses achats chez les commerçants locaux ?

— Mais, mon bon monsieur, la question n'est pas là, si vous me permettez de vous reprendre.

— Où est-elle alors ?

— Soyons clairs. Sous couvert d'intégration réussie, le but de ce décret, inavoué bien sûr, c'est de sélectionner les futurs habitants de certaines communes flamandes. Oh, pas toutes ! Les communes "sensibles", celles qui risquent d'héberger trop de «non-Flamands» — des Arabes, des Tchétchènes... et des Wallons, qui ont le défaut d'être francophones ! Bref, toutes sortes de populations jugées infréquentables aux yeux de bon nombre de nos compatriotes du Nord du pays.

— Vous êtes sûr de ce que vous avancez là ?

— Oh que oui ! N'oublions pas que près de 40 % d'électeurs flamands votent pour des partis ouvertement et résolument nationalistes voire séparatistes ! 40 % ! Vous vous rendez compte ? Quatre Flamands sur dix que vous croisez dans la rue quand vous allez au zoo d'Anvers ou faire

des achats à Hasselt ne veulent pas d'un autre Belge, notamment franco-phonie, dans leur environnement immédiat...

— Vu comme ça, ça fait du monde, en effet.

— Je ne vous le fais pas dire ! Ne soyons donc pas étonnés de voir ces positions radicales traduites dans des dispositions légales !

— Donc, si moi je voulais m'installer dans une commune de la périphérie flamande de Bruxelles, par exemple pour ouvrir un commerce...

— Eh bien, mon cher libraire qui me servez tous les matins ici, au cœur de la Wallonie, j'ai le regret de vous dire qu'il y a de fortes chances que vous soyez recalé par cette «commission provinciale d'évaluation». Je ne vois pas bien comment, selon ce décret, vous pourriez justifier de "liens socio-économiques sérieux et durables" avec cette commune flamande pour réussir l'examen d'admission...

— Ça alors ! Vous m'en apprenez de belles sur l'attitude des Flamands à notre égard. Je vais lire cet article et j'en parlerai à mon cousin qui est notaire. Je suis curieux de savoir s'il aura la même opinion que vous...

Oculus

* * *

Pour nos lecteurs, nous reproduisons ci-contre la communication du notaire Olivier DE CLIPPELE, également député MR de Bruxelles, parue dans la rubrique «Carte Blanche» du journal *LE SOIR* du 25 septembre dernier.

Nous nous sommes permis d'amputer ce texte de l'argumentation juridique, très technique, relative à l'espoir — déçu — des autorités flamandes quant au soutien de la Cour européenne des droits de l'homme à leur projet de décret.

Oculus

Un notaire peut-il refuser d'appliquer une loi antidémocratique ?

«Dans certaines zones flamandes, les acheteurs d'un terrain à bâtir ou d'un immeuble devront désormais se présenter devant une commission qui jugera s'ils sont admis à y résider. Il ne serait pas exceptionnel de voir un notaire refuser l'application de cette règle manifestement discriminatoire».

«Le gouvernement flamand s'apprête à mettre en œuvre un décret qui vise à limiter l'achat de biens immobiliers aux seules personnes qui seront admises par une commission d'évaluation sur [la] base de critères qui sont liés à la résidence ou à la personnalité socioculturelle des acheteurs. Ne seront admises que les personnes qui habitent déjà la même commune ou une autre commune flamande reprise sur la même liste, qui ont un travail dans cette commune ou qui ont des liens «socioculturels sérieux et durables» (1) avec la commune visée.

Pour commencer, le décret ne s'appliquera qu'à certaines zones de la Flandre, essentiellement situées autour de Bruxelles, à la côte belge, à Gand, à Anvers et proches de la frontière hollandaise. Toutefois, ces communes flamandes pourront étendre ces zones à d'autres quartiers situés en zone d'habitat. En résumé, les acheteurs d'un terrain à bâtir ou d'un immeuble construit dans ces zones devront se présenter devant une commission d'évaluation appelée «provinciale beoordelingscommissie» [2] qui jugera s'ils peuvent être admis pour résider dans cette commune en qualité de propriétaire ou de locataire de longue durée. La mesure sera prochainement d'application. Les notaires ne pourront dès lors plus recevoir des actes de vente ou de location de ces biens sans avoir consulté au préalable cette commission d'évaluation, sous peine de sanctions. Bien que les notaires soient déjà habitués à jouer les facilitateurs entre les lois et les parties, il faut être conscient qu'ils éprouveront des difficultés à faire comprendre cette mesure aux acheteurs car elle apparaît comme manifestement discriminatoire. Ainsi un Bruxellois qui habite à 500 mètres de la maison qu'il souhaite acquérir

en périphérie flamande risque fort d'être refusé par cette commission provinciale à défaut d'avoir ces liens socioculturels avec la commune flamande où est situé l'immeuble.

(...) Que devra dès lors faire le notaire qui sera requis par un acheteur ou un locataire de recevoir un acte soumis à cette ségrégation légale ? Les premiers commentaires précisent déjà que le notaire qui passerait outre en acceptant de recevoir l'acte dès lors que l'acquéreur ne s'est pas présenté devant la commission d'évaluation ou qui aurait été refusé par cette commission provinciale, est passible de sanctions pénales. Mais le notaire devra également tenir compte de la Convention européenne des droits de l'homme qui est d'application directe dans notre pays, y compris en Flandre. Il ne faut pas avoir fait des études très élaborées pour se rendre compte que les critères retenus par le décret du 27 mars 2009 sont discriminatoires au sens de l'article 14 de la Convention des droits de l'homme qui interdit ce type de discrimination.

La particularité supplémentaire de ce décret c'est qu'il s'appliquera à toutes les ventes de logement dans cette partie de la Flandre : l'interdiction frappera non seulement les logements publics, mais également les biens privés qui appartiennent à des particuliers. Les propriétaires privés des biens frappés par cet agrément de personnes devront bien annoncer eux-mêmes que leurs biens ne peuvent être vendus qu'à ceux qui sont susceptibles de réussir l'examen de la commission provinciale d'évaluation. Les autres amateurs devront aller voir ailleurs.

Finalement, le notaire qui sera confronté au problème concret dans son étude pourra se demander à quoi sert encore l'article 11 de la Constitution : «La jouissance des droits et libertés reconnus aux Belges doit être assurée sans discrimination.» L'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme va un pas plus loin puisqu'il interdit la discrimination, de sorte que le notaire qui collaborerait à un acte qualifié de discriminatoire par cette convention transgresserait cette loi supranationale.

Il est vrai qu'en droit belge, il n'appartient pas au notaire de jouer au juge et de se substituer à la Cour constitutionnelle ou à la Cour européenne des droits de l'homme, mais il ne serait pas exceptionnel de voir un notaire refuser l'application de cette règle manifestement discriminatoire. »

(1) «zwaarwichtige en duurzame maatschappelijke band» dans le texte.

[2] Ndlr : commission provinciale d'évaluation.

* * *



Dessin paru dans le n° 7 de Wallonie-France décembre 1994

À méditer

Que penser de la déferlante de Flamands (premiers ou seconds résidents, exploitants divers, etc.) qui s'établissent librement comme propriétaires ou locataires en Ardenne, à Bruxelles, en région germanophone alors que l'installation de Wallons en Flandre n'est autorisée que sous condition discriminatoire ?

Les Wallons peuvent-ils continuer à vivre loyalement et harmonieusement, dans un seul et même État, avec un partenaire qui applique avec un tel cynisme le système du «deux poids deux mesures» ?

Oculus

Avis de la Cour internationale de Justice sur la légalité de la déclaration d'indépendance du Kosovo

L'échéance approche

Jean-Sébastien Jamart, Maître de conférences en droit international public (ULg)

La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, tiendra des audiences publiques sur la question de la conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo (requête pour avis consultatif) du mardi 1^{er} décembre au vendredi 11 décembre 2009, au Palais de la Paix, à La Haye, où la Cour a son siège.

Trente États, ainsi que les auteurs de la déclaration unilatérale d'indépendance, ont exprimé leur intention de participer à la procédure orale devant la Cour. Ces États sont, par ordre alphabétique : l'Albanie, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, le Bahreïn, le Bélarus, la Bolivie, le Brésil, la Bulgarie, le Burundi, la Chine, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, la Jordanie, la Norvège, les Pays-Bas,

la république démocratique populaire lao, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Serbie, le Venezuela et le Viet Nam.

Le 1^{er} décembre sera consacré à la défense des mémoires des protagonistes : la Serbie le matin et le Kosovo l'après-midi. Du 2 au 11 décembre, chacun des 30 pays ayant demandé à participer à la procédure orale fera valoir ses arguments pour ou contre la légalité de l'indépendance du Kosovo.

La Belgique n'a pas demandé à participer à la procédure orale. Pourtant La Haye n'est pas bien loin ! Sans doute est-ce dû aux désaccords existant entre différents juristes (du Nord et du Sud du pays ?) sur cette question... Si la procédure BHV sera dans tous les esprits cet automne, il est souhaitable de garder aussi un œil — et des oreilles — sur ce qui se dira à La Haye

pendant ces 10 jours de débat. Pour bien comprendre l'enjeu de ce débat pour l'avenir de la Belgique, nous renvoyons nos lecteurs à notre article *L'avenir de la Belgique dépend-il de l'indépendance du Kosovo ?* (n° 86, pp. 6-7 de notre revue).

Pour rappel, les pièces de la procédure écrite (à savoir le texte des exposés écrits et des observations écrites déposés par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le texte des contributions écrites déposées par les auteurs de la déclaration unilatérale d'indépendance des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo) demeurent confidentielles jusqu'à ce que la Cour décide de les rendre accessibles au public, à l'ouverture de la procédure orale ou ultérieurement.

Publié le 9 octobre 2009 sur le blog de l'auteur :
<http://wallonieenfrance.overblog.com/>

Avis à nos lecteurs «informatisés»

Vous sentez-vous ou vous croyez-vous seuls dans votre coin à penser "retour de la Wallonie à la France" ? Voulez-vous réfléchir, converser, voire débattre avec un vaste cercle de citoyens préoccupés comme vous par cet objectif réaliste et exaltant ? Entrez alors en contact avec eux par l'intermédiaire de leurs "blogs" (coordonnées ci-dessous). Pour commencer, voici 2 adresses particulièrement riches et actives que nous vous recommandons :

Blog de Jean-Sébastien JAMART :
<http://wallonieenfrance.over-blog.com>

En vrac, quelques sujets "chauds" abordés sur ce site :

Hypothèse de la disparition de la Belgique : quelle succession d'États en droit international, par Jean-Sébastien JAMART.

Les formes possibles de l'union de la Wallonie avec la France, par Jacques LENAIN, haut fonctionnaire français.

Motion finale adoptée par les États généraux de Wallonie réunis à Liège le samedi 9 mai 2009.

Blog de LIÈGE-FRANCE (animé par André SCHREURS)
<http://liege-france.blogspot.com>

Une délégation wallonne invitée par le président Sarkozy
«*La presse n'en a pas parlé. Pourtant, c'était un événement important ! Le 14 juillet dernier, une délégation wallonne était invitée par le président de la République au défilé militaire et à la garden-party de l'Élysée (...)*»

Nothomb s'en va-t-en-guerre, mironton, mironton, mirontaine...

«*Coucou, le revoici ! Après dix ans de silence, le baron Charles-Ferdinand Nothomb (...) refait parler de lui. En fait, c'est une croisade pour la paix, pas pour la guerre, qu'il vient d'entreprendre en publiant Un plan de paix pour la Belgique, 2009, éd. Racines, 136 p. Dans son livre, il appelle ni plus ni moins à "sauver le pays" (un pays ?). Il y prône la "réconciliation nationale" (d'une nation qui n'existe pas, ndlr) (...)*»

Le baromètre politique de La Libre

«*Les sentiments et les appréciations des gens sont radicalement différents au Nord et au Sud, confirmant ainsi que la Belgique est bien un État artificiel composé de deux pays (...)*»

Nous vous souhaitons d'enrichissantes discussions!

La rédaction

Il nous a paru intéressant de faire connaître à nos lecteurs cette prise de position républicaine due à **Mme Nézia Mahieu**, ancienne responsable du Parti féministe humaniste.

Pour la mise en place d'une République confédérale Wallonie-Bruxelles

Il faut être aveugle et sourd pour ne pas voir et entendre que la Belgique va vers sa fin.

Il s'agit de réaliser que les partis flamands sont maintenant déterminés à utiliser leur poids numérique pour faire aboutir les revendications institutionnelles, économiques et sociales qui leur conviennent, pour imposer "leur loi", la loi du plus fort. Ils l'ont clairement démontré par leurs votes — Flamands contre francophones — concernant leur volonté de scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde en commission et en séance plénière de la Chambre les 7 novembre 2007 et 8 mai 2008.

Depuis des décennies, lors de chaque négociation post-électorale, les partis flamands avancent leurs revendications communautaires et les obtiennent, souvent au mépris du respect des principes démocratiques et des droits des francophones.

Dans l'immédiat, l'objectif des partis flamands n'est pas l'indépendance de la Flandre car : «Ils ne veulent pas lâcher Bruxelles (1). Toutefois, ils sont poussés dans le dos par le *Vlaams Belang* pour acheter Bruxelles» (2).

Pour bien marquer sa volonté d'annexer à terme la région bruxelloise, la Région flamande a fusionné avec la Communauté flamande et a déclaré dès sa mise en place que Bruxelles-Ville serait sa capitale et y a installé ses ministères et administrations.

Comment s'étonner dès lors que les partis flamands notamment :

1) refusent d'accorder à la Région bruxelloise le même statut qu'à la Flandre et à la Wallonie,

2) refusent de financer suffisamment la Région bruxelloise en fonction de ses charges spécifiques afin de l'acculer à être demandeuse de refinancement et être ainsi en position de monnayer de nouveaux privilèges pour la minorité bruxelloise néerlandophone.

Ainsi, avec les accords du Lombard de 2001, à la demande des partis francophones, l'Exécutif communautaire bruxellois francophone (Cocof) a été refinancé en contrepartie :

— du refinancement de l'Exécutif communautaire bruxellois néerlandophone (VGC),

— de l'augmentation du nombre de parlementaires régionaux bruxellois néerlandophones entraînant l'augmentation du nombre de parlementaires régionaux bruxellois francophones,

— de la fixation du nombre de parlementaires régionaux bruxellois avec une répartition de 17 sièges pour des parlementaires néerlandophones et de 72 sièges pour des parlementaires francophones.

Cette fixation du nombre de parlementaires régionaux bruxellois bafoue l'exercice du suffrage universel, puisque les électeurs et électrices bruxellois n'ont plus la possibilité de modifier par leur vote la répartition entre francophones et néerlandophones au parlement régional bruxellois.

Et il est à souligner que les dernières élections réellement démocratiques du parlement régional bruxellois en 1999 avaient permis l'élection de 11 parlementaires néerlandophones et de 64 parlementaires francophones.

L'accord du Lombard de 2001 a aussi permis le renforcement de la présence néerlandophone dans les 19 communes bruxelloises selon la formule suivante. Si la présentation du bourgmestre est faite avec des signatures de conseillers francophones et néerlandophones, le Collège peut ajouter un échevin supplémentaire néerlandophone ou attribuer la présidence du CPAS à un conseiller néerlandophone, et cela, contre monnaie sonnante et trébuchante.

Ces "petits pas de plus" dans le projet de flamandisation de Bruxelles ne suffisent évidemment pas aux partis flamands. Dans leur marche vers l'indépendance, les partis flamands visent notamment, et dans un premier temps, la cogestion de la Région bruxelloise par la Flandre et la Wallonie, mais pour atteindre cet objectif, il leur faut augmenter le poids des mandataires néerlandophones au sein des institutions régionales bruxelloises. Dès lors, un autre "petit pas" flamand serait d'obtenir le renforcement de la parité néerlandophones / francophones au gouvernement régional bruxellois et d'imposer cette parité au niveau du parlement régional bruxellois.

Mais les communes bruxelloises sont majoritairement francophones et elles nuisent donc à la réalisation d'un tel projet. C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, les partis flamands dénoncent régulièrement la prétendue "mauvaise gouvernance" des communes bruxelloises, réclament le transfert de compétences communales au niveau régional et réclament bien entendu la fusion des 19 communes et des 19 CPAS. >>>

À l'évidence, l'imposition de la parité institutionnelle néerlandophones / francophones serait facilitée s'il ne restait qu'un seul niveau de pouvoir en région bruxelloise.

"La grande réforme de l'État fédéral belge", réclamée à cor et à cri par les partis flamands, vise la mise en place d'un État confédéral belge, ce dernier étant une des étapes vers l'indépendance de la Flandre. État confédéral belge devant permettre à la Région / Communauté flamande :

- de continuer à utiliser et à tirer profit des références "Bruxelles et Belgique" notamment à l'étranger et vis-à-vis de l'étranger,
- de continuer tranquillement et légalement à tout mettre en œuvre pour flamandiser Bruxelles notamment par l'attribution d'avantages financiers :

1. aux fonctionnaires flamands qui s'installent à Bruxelles (sorte de colonisation !...),
2. aux Bruxellois qui fréquentent une école de la Région / Communauté flamande,
3. aux Bruxellois qui s'affilient à l'assurance-dépendance de la Région / Communauté flamande.

Ces deux dernières mesures divisent légalement les Bruxellois en instaurant des discriminations sociales entre eux.

Parallèlement aux mesures visant la flamandisation de Bruxelles, des mandataires flamands, des associations flamandes, des acteurs économiques et culturels flamands, soutenus par certains francophones :

- dénie constamment la prépondérance de l'utilisation du français en région bruxelloise par les Bruxellois de souche, par les Bruxellois d'adoption — qu'ils soient d'origine wallonne, flamande ou étrangère —, et par les résidents étrangers,
- mettent en exergue le nombre élevé de nationalités d'origine de Bruxellois et Bruxelloises et de langues parlées, notamment dans la sphère privée, afin de présenter Bruxelles comme une région multilingue et multiculturelle composée de plusieurs communautés minoritaires,
- affirment que les Bruxellois et Bruxelloises francophones ne sont qu'une de ces nombreuses communautés minoritaires alors que des

statistiques, notamment relatives aux naissances, mariages et décès, démontrent qu'ils constituent 85 % à 90 % de la population.

En 2001, pour faire face au coût de leur enseignement, les partis francophones ont réclamé et obtenu le refinancement de la Communauté française. En contrepartie, les partis flamands ont obtenu, entre autres, le refinancement de leur Communauté et la régionalisation de la tutelle sur les provinces et les communes. Cette régionalisation a renforcé le pouvoir de la Région/Communauté flamande sur les provinces et les communes situées sur son territoire et a renforcé la frontière linguistique avec comme conséquences à ce jour, notamment :

- la non-nomination des trois bourgmestres francophones élus lors des élections communales d'octobre 2006 à Crainhem, Linkebeek et Wezembeek-Oppem (3 communes de la périphérie bruxelloise), en raison de l'envoi des convocations électorales en français aux électeurs francophones et en néerlandais aux électeurs néerlandophones ;

- l'instauration de mesures visant la suppression des facilités dans les communes de la périphérie bruxelloise et de la frontière linguistique qui en bénéficient ;

- le vote par le parlement flamand d'une proposition de décret afin de transférer l'inspection pédagogique des écoles francophones des 6 communes à facilités de la périphérie bruxelloise à la Région/Communauté flamande (ndlr : **décret d'ailleurs voté le 21 octobre 2009 par le Parlement flamand à l'unanimité moins la voix du seul élu francophone, Christian Van Eyken**) ;

- l'instauration de mesures par des communes du Brabant flamand :

1. pour imposer la connaissance ou l'apprentissage du néerlandais pour l'attribution de logements sociaux,
2. pour imposer l'existence d'un lien durable avec la Flandre (travail, famille, logement) pour l'achat de terrains ou de maisons,
3. et même pour appeler à dénoncer les publicités en langue étrangère.

Il s'agit d'objectiver la finalité des revendications de régionalisation et de communautarisation des compéten-

ces de l'État fédéral. Le maintien d'un État fédéral dépouillé en partie — temporairement ! — ou complètement de certaines compétences, et laissant l'illusion de la pérennité de la Belgique, est un leurre. Les revendications de régionalisation et de communautarisation non obtenues "cette fois-ci" par les partis flamands reviendraient rapidement à la une de l'actualité et seraient remises sur la table lors de négociations post-électorales futures.

La persévérance du mouvement flamand pour l'obtention d'avancées culturelles et autonomistes a largement été démontrée tout au long de l'existence de la Belgique. Rien n'arrêtera la marche en avant du peuple flamand et c'est son droit légitime de renier la Belgique et de viser son indépendance, du moment qu'il respecte les principes démocratiques, le droit à l'autodétermination des populations mixtes francophones / néerlandophones de la frontière linguistique, et qu'un partage des biens, des moyens et des dettes de l'État fédéral se fasse de manière équitable.

"Une grande réforme de l'État fédéral belge", visant le confédéralisme et respectant les principes démocratiques, implique l'élargissement de la région bruxelloise selon référendum auprès des citoyens et citoyennes des communes brabançonnes où cohabitent des francophones et des néerlandophones, et cela sur base des anciennes communes et non des communes fusionnées. Mais quel serait l'intérêt des Bruxellois et des Wallons à la mise en place d'un État confédéral belge dominé par la Flandre et dans lequel la sécurité sociale, la fiscalité, la justice, l'emploi notamment seraient scindés progressivement au fil de chaque négociation post-électorale future.

Alors, les partis francophones vont-ils se soumettre une fois de plus par peur de l'opinion publique, maintenue dans l'illusion d'une Belgique éternelle, et/ou par peur de "l'Union" européenne (3) pour quelques bénéfices à court terme qui seront contestés alors que l'encre de la signature des derniers accords ne sera pas encore sèche.

Qu'enfin les partis francophones nous libèrent d'une Flandre gangrenée par l'extrême droite, qu'ils entament enfin une procédure de divorce à l'amiable et qu'ils prennent en mains le destin de nos peuples bruxellois et wallon. Il est impératif que les responsables politiques bruxellois et wallons aient confiance en leurs propres capacités et dans les capacités de leurs deux peuples et qu'ils préparent activement la scission de l'État fédéral belge et la mise en place d'une république confédérale Wallonie-Bruxelles garantissant :

- le renforcement et l'élargissement de la démocratie et enfin le respect des droits des francophones en région bruxelloise et dans les communes brabançonnaises qui lui auraient été rattachées selon référendum auprès des populations concernées,
- le respect de l'autonomie et des spécificités de la Wallonie et de la

Région bruxelloise dont les droits communautaires de la minorité bruxelloise néerlandophone à l'exclusion des privilèges antidémocratiques de représentation gouvernementale et parlementaire dont profite actuellement la dite minorité,

- le développement économique et social de la Wallonie et de la Région bruxelloise notamment par une coopération efficace entre elles dans un maximum de domaines et au bénéfice des citoyens et des citoyennes.

Il est impératif que les responsables politiques francophones cessent de s'accrocher à l'État fédéral belgo-flamand comme à une bouée de sauvetage.

Les francophones sont à un tournant de leur histoire. Dès lors, il revient aux mandataires politiques et responsables francophones — wallons et bruxellois — de dépasser les clivages partisans afin d'élaborer un projet ins-

titutionnel commun et de préparer la population aux changements qui en découleront, notamment avec des discours positifs et motivants.

Il revient aussi aux responsables politiques francophones de cesser d'être sur la défensive face à leurs homologues flamands et de trouver en eux et en elles courage, persévérance, dignité et honneur pour prendre en mains le destin de nos peuples bruxellois et wallon sans attendre une hypothétique "situation idéale" future pour ce faire.

Forest, 29 juin 2008 et 13 avril 2009.

(1) Entre autres !...

(2) Déclaration de Louis Tobback, bourgmestre SP.A de Louvain, lors du débat entre mandataires flamands et francophones organisé par *Le Soir* et *De Morgen* le 10 juin 2008 au Théâtre National à Bruxelles.

(3) Qui organise notamment le nivellement par le bas des droits sociaux et le démantèlement des services publics.

«La crèche flamande faisait führer»

La petite dame est très sûre d'elle. Agréée comme "mère d'accueil" — équivalent d'une nounou à domicile — par l'organisation gouvernementale flamande *Kind en Gezin* (Enfant et Famille), elle ouvre volontiers sa porte à ce papa d'Anvers qui cherche une place pour son petit dernier. Visite rapide de l'appartement et la voilà qui offre le thé en papotant. Le papa lève la tête. Tiens, mais ce n'est pas une photo d'Hitler, là, sur le mur du salon ? La nounou acquiesce. «Un grand homme. Il avait une vision phénoménale». D'ailleurs, la bibliothèque est bourrée d'ouvrages louant M. le chancelier du Reich. Quand le visiteur demande si elle est néonazie, la dame proteste avec vigueur. «Mon mari n'est absolument pas néonazi, c'est un nazi à l'ancienne, comme moi. La ligne dure». Dans l'angle, un drapeau de l'Ordre flamand militant (VMO), milice flamingante interdite.

Faux papa mais vrai journaliste à la VRT, la télévision publique flamande, le visiteur filme cet échange sympathique en caméra cachée. Son hôte est intarissable. Haro sur les Marocains, les Turcs, les Juifs. «Hitler avait résolu le problème.» Elle conseille même aux jeunes de rejoindre les mouvements extrémistes flamands. «C'est un peu comme les Jeunesses hitlériennes», ajoute-t-elle pour faire bon poids.

Par trois fois depuis 2003, des parents ont protesté auprès de l'organisation gouvernementale. Sans résultat. Après la diffusion du film, le 7 septembre, Enfant et Famille — devant le tollé — déclare mollement qu'une enquête sera diligentée, avant de retirer son agrément au couple d'Anvers. Lorsque le journal flamand «Standaard»

évoque l'affaire, ses internautes se déchaînent, traduits et brocardés sur le site de l'écrivain bruxellois Marcel Sel. «Toutes les idées d'Hitler n'étaient pas idiotes ou mauvaises», écrit un lecteur. Et d'abord, «qui a dénoncé cette mère ?», s'offusque un autre. «Ce que cette femme pense est son affaire», ajoute un troisième. C'est vrai, quoi... Dans chaque famille, un ancêtre à moustache veille dans son cadre de bois. Et il n'y a vraiment pas de quoi effrayer les enfants...

S. Ch. (extrait du *Canard enchaîné*, 16.09)

ACH, HERR VAN PEERENBOOM, IZI, FOTRE FILS
ABBRENDRA LA DISZIPLINE !



BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

De l'usage du français dans les entreprises francophones à l'étranger

Pierre Bertrand, sénateur honoraire

La langue de communication interne dans les grandes entreprises multinationales francophones (Peugeot-Citroën, Bouygues, L'Oréal, Casino, par exemple) implantées dans un pays ne relevant pas de l'Organisation internationale de la Francophonie est souvent la langue locale. Mais les francophones y sont cependant appréciés.

En effet, le ministère français des Affaires étrangères relève que dans 78 filiales d'entreprises implantées dans 33 pays sur les cinq continents, la bonne connaissance du français intervient pour 41 % lors du recrutement. La maîtrise du français est même une condition d'embauche dans 24 % des cas. Souvent, l'entreprise propose à ses employés un apprentissage gratuit du français : c'est ainsi que l'Institut français de Bratislava (Slovaquie) a fait apprendre la langue française à 800 membres du personnel de PSA-Citroën.

Diverses activités tel le tourisme, important débouché d'Air France,

ou l'hôtellerie, ou encore les compagnies mondiales de téléphonie recherchent des employés parlant français. Précisons qu'Air France en République tchèque offre à ses représentants locaux une première année de stage de français. Ils bénéficieront d'une prime mensuelle sitôt atteint un niveau minimum de conversation. En Argentine, en Jordanie ou en Thaïlande, l'Alliance française dispense ses cours avec des professeurs engagés par l'entreprise multinationale, en faveur de son personnel. L'Alliance répond ainsi à la demande formulée notamment par les sociétés Carrefour, L'Oréal, Bouygues ou Renault.

Parfois, le but est d'apprendre le français limité à des objectifs spécifiques précis : la langue des affaires en Allemagne, la gestion en Roumanie, ailleurs la médecine, l'aéronautique ou même l'art floral. Il ne faut toutefois pas oublier que 86 % des pays non-membres de la Francophonie privilégient l'anglais : tel est le cas plus particulièrement au Moyen-Orient et en Océanie. L'influence des pays limitrophes est sensible, notamment en Éthiopie qui utilise l'arabe, ou le russe en Ouzbékistan et Azerbaïdjan. L'Amérique latine favorise évidemment l'espagnol et le portugais. L'Afrique du Sud, qui domine l'investissement sur le continent, a besoin du français pour pénétrer les marchés francophones de l'Afrique de l'Ouest. L'Alliance française s'y emploie activement. La France est le premier fournisseur et le troisième client de l'Algérie, qui ne

pourrait se passer de notre langue.

Paradoxalement, l'usage du français se pose aussi dans les entreprises nationales opérant dans nos pays de langue maternelle française. En France, la loi a imposé le français dans les messages publicitaires et dans l'information donnée aux consommateurs. La documentation fournie par l'employeur à ses salariés (logiciels, formation du personnel, sécurité et hygiène) ne peut être rédigée qu'en français, et non en anglais, selon la condamnation de l'Entreprise *GE Medical Systems* par la Cour d'Appel de Versailles, le 2 mars 2006.

Au Québec, que l'on sait majoritairement francophone, 80 % des entreprises appliquent la loi prévoyant que "la langue normale et habituelle du travail" est le français. Elle s'impose également pour les enseignes et la signalisation. C'est ainsi que la chaîne américaine de restauration rapide "Kentucky Fried Chicken" (KFC) a dû se rebaptiser "Poulet Frit du Kentucky" (PFK)...

Chez nous, que ne suivons-nous cet exemple, révélateur d'une francophonie combattante ! ■

Source : *État de la Francophonie dans le monde, 2006-2007*. Rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Francophonie, vaste programme

Petit jeu pour mieux nous connaître

Ah, les figures du discours, les fameux "tropes"... Que n'avons-nous pas souffert à l'adolescence pour les comprendre, pour les distinguer ! Qu'en reste-t-il maintenant que l'âge mûr est là ? À vous de choisir lequel de ces trois termes "**métaphore, synecdoque, métonymie**" s'applique aux cinq exemples ci-dessous ?

Rappelons brièvement, pour vous rafraîchir la mémoire, que métaphore implique une idée de "ressemblance", synecdoque fait référence à une "connexion" et métonymie renvoie à une "correspondance"

Voir réponse en p. 26

1. Ce journaliste est une des meilleures **plumes** de la rédaction.

2. Dans cette auberge, la **table** est excellente.

3. **Dévoré** par les remords, il se suicida.

4. Sa femme ? Une **peste** !

5. Une **voile** a surgi à l'horizon.

Pour ceux qui aiment la langue française

De Jean Évrard (jean.evrard@gmail.com)

Le pâtissier s'est fait une religieuse en un éclair.

Le facteur légèrement timbré, prend tout à la lettre.

Le coiffeur se barbe à force de couper les cheveux en quatre.

Le cafetier a servi un demi à un jeune mousse.

Le poissonnier fait le maquereau avec une morue.

Le croque-mort a enterré sa vie de garçon en buvant une bière.

Le viticulteur prend de la bouteille et demande qu'on lui lâche la grappe.

Le plombier a pris la fuite en fumant un joint.

Le menuisier a attrapé la gueule de bois en abusant du buffet.

Le charcutier a épousé un boudin, quelle andouille !

Le boucher s'est mordu la langue en taillant une bavette.

Le boulanger s'est fait rouler dans la farine, il est dans le pétrin.

L'épicier a pris une amende en passant à l'orange.

L'avocat s'est trouvé le bec dans l'eau en défendant une cruche.

Le vétérinaire a un chat dans la gorge et une fièvre de cheval.

Le bûcheron est resté sous le charme en écoutant Dutronc.

Le couturier a choisi de monter un col plutôt que de traverser la Manche.

Le cordonnier s'est fendu le cuir chevelu sur une route en lacets.

Le pharmacien a passé ses vacances au lac Satif, il s'est emmerdé.

L'électricien a été déclaré positif alors qu'il était neutre.

L'horloger n'a plus une minute à lui depuis qu'il a perdu la grande aiguille.

Le bijoutier a lâché une perle dans une rivière de diamants.

Le sculpteur a coulé un bronze dans un moule à plâtre.

Le cuisinier fait sa sauce tartare très tôt le matin.

Le volailler court après les poules et y laisse des plumes.

Le curé est à l'arrêt entre les messes.

Le relieur s'est retranché dans la marge du livre.

(transmis par **Brigitte Patris**)

En fuite

Le 19 septembre, le président (flamand) de B Plus, Tony Mary, révèle dans *Le Vif / L'Express* qu'il ne supporte plus «*le nationalisme de plus en plus envahissant en Flandre.*» Il a dit à son épouse : «*Ce pays, je ne veux plus y vivre.*» Il va le quitter pour s'installer, devinez où ? En France ! Si un belge pur sucre comme lui en est là, comment y a-t-il encore des Wallons pour croire à la *België* ?

In English of course

Le 20 septembre, on apprend que le Palais des Congrès de Bruxelles a changé de nom. Et savez-vous comment il s'appelle maintenant ? Il est devenu le *Square Brussels Meeting Centre* ! Dans une ville francophone à 90% et capitale de ce qui reste d'un État dont l'anglais n'est pas une des langues officielles, c'est assez croustillant. Aucun parti francophone n'a réagi, pas même le FDF.

Les institutions françaises (suite)

Pierre Mélot

Après avoir défini la *collectivité territoriale* française et énuméré les différentes collectivités territoriales existant sur le territoire de la République française (cf. n° 86 / sep./oct.09), voici maintenant un aperçu chronologique de leur apparition en tant que telles dans la vie de l'État ainsi que les grandes lignes de leur organisation et de leurs pouvoirs.

1871 : les départements

Si les départements ont été créés en 1790, le conseil général (départemental) et le préfet établis par le Consulat en 1800, c'est la loi du 10 août 1871 qui donne au département le statut de collectivité territoriale. Le conseil général est alors reconnu compétent pour régler les affaires d'intérêt départemental, mais il ne dispose pas du pouvoir de décision dans tous les domaines. La loi précise ses modalités de fonctionnement, instaure le renouvellement du conseil par moitié tous les trois ans et l'élection du président du conseil général après chaque renouvellement. Les conseillers sont élus pour un mandat de six ans, au suffrage universel à raison d'un conseiller général par canton. Le pouvoir exécutif reste cependant confié au préfet. La loi du 2 mars 1982 confie aux conseillers généraux de nouvelles compétences tandis que l'Exécutif est transféré au président du conseil général qui prépare et met en œuvre le budget du département.

1884 : les communes

Les communes ont été créées le 14 décembre 1789, mais c'est la loi du 5 avril 1884 qui est considérée comme la grande loi municipale définissant les principes généraux d'organisation, de tutelle et de compétences des communes. La loi refuse de traiter différemment les grandes et les petites communes et prévoit un régime uniforme pour toutes :

- un conseil municipal élu pour six ans et renouvelé intégralement. La loi établit que «*le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune*» ce qui lui ouvre un champ de compétences large ;
- un maire investi du pouvoir exécutif, qui prépare et exécute les décisions du conseil municipal. Il est aussi un représentant de l'État investi de certaines compétences : état civil, police administrative et exécution des lois.

Bien qu'elle ait été modifiée depuis, cette loi constitue encore la base du régime actuel des communes. Il faut néanmoins préciser que quelques communes ont acquis un statut particulier. C'est le cas de Paris, Marseille et Lyon depuis la loi dite "PML" du 31 décembre 1982.

1946 : les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer

Les départements d'outre-mer (DOM) ont été créés par la loi du 19 mars 1946. Ils sont au nombre de quatre : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion. Ces départements ont le même statut que les départements métropolitains, mais la constitution de 1958 (art. 73) prévoit la possibilité d'adapter les textes législatifs et réglementaires en raison de leur situation particulière. C'est dans ce cadre que la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 a apporté des modifications importantes en

faveur d'une plus forte autonomie interne. La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 et la loi organique du 21 février 2007 ont confirmé ces orientations en permettant aux DOM et aux régions d'outre-mer (ROM), après y avoir été habilités par le Parlement, d'adapter localement des lois et décrets et de fixer des règles applicables sur leur territoire dans un nombre limité de matières relevant du domaine de la loi.

Les territoires d'outre-mer ont été institués par la Constitution de 1946. Les TOM regroupaient la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, l'archipel Wallis-et-Futuna, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). La Constitution de 1958 avait établi qu'ils avaient "une organisation particulière" (art. 74). Leurs statuts étaient fixés et modifiés par une loi organique après consultation de leur assemblée territoriale. Les lois et les décrets de la République n'y étaient applicables que s'ils le précisaient expressément. Les TOM ont été supprimés par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003.

1982 : les régions

La loi de décentralisation du 2 mars 1982 donne aux régions le rang de collectivités territoriales (art. 59). Cette disposition ne deviendra cependant effective qu'en 1986 lors de la première élection des conseillers régionaux au suffrage universel. Cette loi constitue l'aboutissement du processus de mise en place d'une structure régionale liée au développement de l'aménagement du territoire. En 1955, 21 "régions de programme" avaient été créées. Elles sont remplacées en 1960 par des "circonscriptions d'action régionale" (CAR). Un décret du 14 mars 1964 crée des préfets de région chargés de mettre en œuvre la politique du gouvernement concernant le développement économique et l'aménagement du territoire de sa circonscription. La loi du 5 juillet 1972 met en place les 22 régions. Ce sont des établissements publics pourvus de deux assemblées: le conseil régional non élu et un comité économique et social. Le préfet de région détient le pouvoir exécutif. La loi de 1982 instaure l'élection du conseil régional au suffrage universel, transfère le pouvoir exécutif au président du conseil régional et établit que le conseil régional règle par ses délibérations les affaires de la région.

Il existe cependant des régions dotées d'un statut particulier. C'est le cas des régions d'outremer (ROM) constituées d'un seul département, et de la Corse, dotée d'un statut particulier depuis 1991.

Nous poursuivons la présentation des collectivités territoriales françaises dans le n° 88 de *Wallonie-France*. Nos lecteurs qui ne le savent pas encore découvriront que la France est loin d'être le bloc monolithique que beaucoup imaginent et que sa Constitution permet non seulement l'expression de réalités locales diverses, mais aussi ouvre la porte à toute évolution bénéfique à la République. Aussi nous invitons dès à présent nos lecteurs intéressés par ces questions à y réfléchir avec un œil sur l'avenir de notre propre région et, pourquoi pas ? à en discuter avec des juristes de leurs connaissances spécialisés ou attirés par cette matière complexe. ■

(Source : La documentation française)

Le petit cochon noir de Chypre

Dr Michel L. Lemmens

Après la botanique et les bonsaïs, peut-être la zoologie et Darwin ont-ils aussi quelque chose à nous apprendre sur le mal belge.

On sait que diverses petites îles proches d'un continent ont hébergé, dans le passé, des formes naines de mammifères normalement de grande taille. La Corse, Chypre, les Baléares, pour prendre des exemples voisins, ont ainsi livré des restes préhistoriques d'éléphant ou de rhinocéros nains, ou encore un mini-cochon noir dérivé d'un sanglier continental de dimension classique.

L'explication de ce phénomène, connu sous l'appellation de nanisme insulaire, fait appel aux mécanismes darwiniens de l'évolution. Très schématiquement, on admet qu'une espèce continentale à qui une grande taille est utile pour se protéger de ses prédateurs n'en aura pas besoin si elle se trouve transplantée sur une île dont ils sont absents; au contraire, cette taille constitue alors un handicap dans un milieu insulaire dont les ressources sont, comme le territoire, limitées. Dans cette configuration, la pression sélective favorise la survie et la reproduction d'individus de taille réduite et le nanisme succède ainsi au gigantisme originel.

Est-il téméraire de se demander si des phénomènes de ce genre ne sont pas impliqués dans les déboires de l'État Belgique?

La Belgique n'est pas une île, dira-t-on fort judicieusement. Mais il faut bien voir que chaque État-Nation, au sein d'un monde fortement globalisé, s'entoure de remparts juridiques et administratifs qui protègent de toute intervention externe le domaine dont il

entend se réserver la maîtrise exclusive: le noyau dur de la gestion du bien public commun, celui qui ne peut pas être délégué à un niveau supranational ni sous-traité par intérêt économique, fonctionne absolument en mode insulaire, autant que s'il était séparé du continent des affaires mondiales par un infranchissable océan. Ainsi en est-il, par exemple, de la Justice, ou de l'enseignement.

Si cet espace retranché n'est pas de grandes dimensions et ne dispose pas d'une population et de ressources nombreuses et diversifiées, les conditions se trouvent alors similaires à celles qui permettent l'apparition du nanisme insulaire.



Mutatis mutandis, dans le domaine qui nous intéresse, ces phénomènes concernent les groupes et les individus qui gèrent les matières protégées par les remparts érigés autour de l'espace public résiduel, à l'abri desquels on retrouve en effet l'absence de prédateurs et les ressources limitées.

À l'extérieur de ces protections, au contraire, la lutte pour la survie

dans la compétition mondialisée et les ressources illimitées ne demandent pas et ne permettent pas la dérive évolutive observable dans certaines conditions restrictives d'espace ou de richesses: le nanisme insulaire ne peut s'y développer...

Certes, la métaphore a ses limites et extrapoler au sociétal les mécanismes de l'évolution des espèces, comme tentent de le faire Wilson et les sociobiologistes, est un exercice délicat.

Qu'il soit tout de même permis de se demander si un tel schéma ne serait pas au moins une des explications du décalage observé entre, d'un côté, l'impuissance du monde politique belge, et a fortiori celui des entités fédérées, à gérer proprement un bien public qui n'est même plus vraiment commun, et d'autre part les indéniables succès de la société civile, notamment internationaux, dans les domaines culturel, artistique ou scientifique.

Dans notre hypothèse, deux paramètres seraient à l'œuvre: l'espace et les ressources. Ces dernières ne sont pas une variable sur laquelle il est possible d'intervenir. Quant à l'espace, par contre, la Wallonie dispose d'une possibilité historique d'étendre le sien en rejoignant la France; à elle de saisir sa chance.

Ceux qui, aujourd'hui, seraient atteints ont donc, sur leurs prédécesseurs archéo-zoologiques, un avantage considérable: il est en leur pouvoir d'échapper à leur condition.

Ils auraient tort de s'en priver car, dans le passé, les espèces naniées ont toutes disparu... ■

Vent debout

Les historiens du Mouvement wallon qui se pencheront un jour sur les archives de Wallonie Libre reconstruiront sans peine sa place d'avant-garde dans les prises de conscience de notre peuple. Parce qu'elle a toujours exclu l'idée électorale, elle a œuvré à rebours des pensées dominantes, fussent-elles inspirées par une apparence de justesse ou par de pieuses illusions. Elle fut la première à enseigner non seulement que la libération de la Wallonie n'advientra qu'avec la fin de la Belgique, mais aussi que le Système flamando-belgicain sert de relais à une vision néolibérale de l'Europe et du monde incompatible avec les identités nationales et la solidarité collective. Avant que ne reprenne la grande bataille institutionnelle, éprouvons la pertinence de nos analyses aux arêtes de l'actualité :

— Partout, en Europe, les financiers s'attachent à reconstruire les structures viciées qui se sont effondrées en 2008, laissant des dizaines de millions d'épargnants sous leurs décombres. Les banques, assistées par les États se croient quittes en les remboursant. Leurs "traders" sont à nouveau en proie aux vertiges de prises de risques. Leurs analystes remettent au point des algorithmes à l'écart des mouvantes réalités. On attend toujours l'encadrement effectif de leurs activités. Même avec à leur tête M. Obama (le nouveau saint des unipenseurs), les États-Unis n'en veulent pas et, une fois encore, leur puissante volonté se ramifie dans les centres de décision européens. Il y a bien les recommandations du G20, mais elles sont si générales que leur application prend les contours d'un filet aux mailles trop larges. Il y a bien aussi, çà et là, l'apparition de l'une ou l'autre sentinelle, mais elles ne portent pas la même tenue que les contrôlés, leur mission est plus d'observation que de correction.

C'est ainsi que certains gouvernements veulent nous faire croire que la Banque centrale européenne, imbue des mêmes doctrines que les défaillants de 2008, sera un bon chien de garde. C'est ainsi que la Belgique vient d'inventer un Comité des risques systémiques dont on devine déjà la composition, dont la fonction d'avertissement exigerait bien plus de moyens et de pouvoirs qu'il n'en aura et qui, surtout, ne supprime pas les autres organes de surveillance déjà distingués par leur non-prévision du danger. Or, la Wallonie n'a pas de banque à elle. Elle est livrée de plein fouet à des stratégies élaborées en dehors d'elle. Comme à plusieurs reprises dans l'histoire, elle sera bien avisée de se ranger derrière

la France qui se bat pour rendre vigueur au volontarisme politique.

— Comme la France encore, elle subit de douloureux affaissements industriels, mais elle est plus épargnée que les pays fortement tributaires du commerce international. La pensée unique nous a rebattu les oreilles des vertus du libre-échange et propagé des classements d'où émergeraient triomphalement les pays économiquement les plus internationalisés. La Flandre a suivi ce modèle-là ; elle découvre à présent la précarité de la présence chez elle des sociétés multinationales et la levée de nouveaux concurrents sur les rivages lointains, où l'on ne s'embarrasse pas trop de règles loyales et marchandées. Partout, dans le monde développé, c'est la consommation intérieure qui soutient la reprise de la croissance. Depuis longtemps, nous émettons des doutes sur les soi-disant bienfaits du libre-échange mondialisé. Voyez où nous en sommes.

— Une des conséquences les plus immédiates et les plus néfastes du néolibéralisme européen est la dislocation des entreprises de service public dont on prétend, contre tout bon sens, maintenir la mission en les livrant à la concurrence. Comme les nouveaux opérateurs s'attaquent aux secteurs les plus rentables de leur activité en n'assurant qu'une faible part des charges représentées par le reste (c'est le lot des contribuables), il faut les "adapter", en faisant jouer les "variables d'ajustement". Alors, on supprime du personnel, des postes de production, des infrastructures, des filières d'étude trop critiques et l'on recourt massivement, à très grands frais, à une consultance extérieure mieux formatée. Les patrons, jaillis d'un monde qui ignore tout des spécificités de l'économie publique, quand ils ne le méprisent pas, disloquent à qui mieux mieux les structures anciennes pour en installer d'autres affublées d'appellations américaines. La théorie classique enseigne (fallacieusement) que la concurrence abaisse toujours les coûts. Dans le cas que nous évoquons, le service est de moins en moins public, de plus en plus réduit et de plus en plus cher. Point n'est besoin de rappeler ici ce qui arrive à La Poste. Le désordre et le cisaillement des compétences sévissent dans l'ancienne SNCB, où l'on se prépare à de nouvelles privatisations. Faire marche arrière ?

"L'Europe" ne veut pas. Réglementer les tarifs d'électricité ? "L'Europe" ne veut pas. Créer une banque publique pour servir l'intérêt général ? C'est une horreur pour "l'Europe". Le fait est hélas que, en dehors de toute considération idéologique, la Wallonie doit appuyer sa reconstruction sur un secteur public fort. Tout simplement parce que son secteur privé est devenu trop faible par les œuvres du Système belgo-flamando-eurocratique. Il y a bien des choses à reprocher au gouvernement Demotte. Mais pas son plan Marshall, sain dans sa conception, adéquat dans son esprit. Seulement, il faut aller >>>

beaucoup plus loin et ce n'est pas possible dans le cadre belge.

— Wallonie Libre n'a cessé de défendre, avec une particulière insistance, deux catégories de travailleurs : les agriculteurs et les enseignants. Les unipenseurs ricaneront devant leur conjonction dans notre propos. Et pourtant ! Les maux qui nous accablent procèdent des mêmes causes et leur utilité mérite les plus hautes priorités. La crise du lait n'est que la pointe émergée d'un iceberg. La politique euro-mondialiste vise à créer une division internationale du travail où l'agriculture européenne sera sacrifiée au libre-échange industriel — celui-ci nous exposant à d'autres déboires dont les délocalisations sont le premier avatar. Se rend-on compte de ce que nous perdrons avec la dépendance alimentaire ? Soutenir nos agriculteurs n'est pas seulement un devoir de solidarité, non, c'est un intérêt majeur pour nous tous. Tant pis si les Flamands ne le comprennent pas !

Faut-il démontrer l'utilité de l'enseignant ? Si la réponse est oui, nous sommes tombés bien bas. Depuis des décennies, notre mouvement proteste contre les agressions politiciennes dont ce secteur est la victime. Sa situation s'aggrave depuis le début du siècle. Après les ravages signés Onkelinx et Arena, il y a eu les pistes marécageuses tracées par Mme Simonet. Aux folles ! Que n'a-t-on laissé en place le sage M. Dupont qui, lui du moins, réparait les dégâts au lieu d'en faire... Il y a certes un problème d'argent pour l'enseignement, mais il doit être une priorité budgétaire. Il y va tout simplement de notre avenir.

— Il fut un temps où parler de multiculturalisme et d'immigration autrement qu'en termes d'extase, vous attirait les pires injures. Vent debout toujours, Wallonie Libre n'a cessé d'avertir que sans une sélection sérieuse des arrivants et sur leur assimilation (pas seulement leur intégration), il y aurait de grandes déchirures dans le tissu social et des poussées d'insécurité. Nous y sommes et des émeutes qui viennent de secouer quelques quartiers miséreux de Bruxelles jusque dans la commune de M. Moureaux, visionnaire béat du changement de population, n'en sort qu'un petit signal. Il est encore temps de renverser la vapeur, mais l'idée donne les grelots au PS, au CDh et à Écolo. La Flandre, dont leurs dirigeants sont si entichés, leur a donné le bon exemple, mais ils préfèrent se perdre en parolotes interminables qu'ils baptisent dialogues et qui ne traduisent que leur réticence à instaurer la laïcité républicaine. L'islamisme est en train de tester nos résistances avec l'affaire du voile féminin dans l'espace scolaire et public. Il faut briser son attaque sur le terrain même qu'il a choisi. Ce sera peut-être le début de son reflux.

Chateaubriand a merveilleusement dit qu'il est plus difficile de s'arracher à des songes qu'à la réalité. Dans ses combats d'éveilleur, notre mouvement n'a jamais méconnu qu'il pouvait blesser de grandes âmes et secouer des torpeurs hypnotiques. Mais il n'a jamais dévié du droit fil et de la raison et nous pouvons être fiers de dire que nous avons été bons prophètes. Alors, on continue ?

Jacques Rogissart

La situation politique au jour le jour

Peu de choses à signaler au mois d'août, sinon une affaire qui n'est pas politique à proprement parler, mais qui montre la propension de la moisissure dans le Système belge : la présidente du tribunal commercial de Bruxelles Francine De Tandt, déjà mêlée aux remous causés par la banque Fortis, est soupçonnée de corruption.

■ **30 août** — Le ministre-président flamand Kris Peeters rehausse de sa présence le traditionnel pèlerinage de l'Yser des nationalistes thiois. Il écoute sans broncher le président de celui-ci Walter Baeten déclarer que le gouvernement Van Rompuy est illégitime parce que les francophones y sont majoritaires et qu'il faudrait supprimer les élections fédérales parce que les Parlements fédérés pourraient très bien discuter ensemble de ce qu'ils peuvent encore faire en commun. Au fond, ce n'est pas bête du tout !

M. Louis Michel reprend perfidement l'offensive contre M. Reynders. Il susurre sur les ondes de RTL-TVI qu'«il (lui) appartient de juger s'il a encore la légitimité et le soutien pour remettre le parti (le MR) en marche, avec lui à sa tête.» C'est cousu d'un gros filin de marine, mais on sait

depuis longtemps que le bonhomme ne fait pas dans la dentelle.

■ **31 août** — Le gouvernement "découvre" que le déficit budgétaire sera de 25 milliards d'euros et non de 20. Il nous prépare à l'austérité, faute d'avoir le courage de faire des réformes structurelles.

■ **2 septembre** — M. Reynders répond suavement dans *Le Soir* à ceux qui veulent le décumuler : «On ne quitte pas le gouvernail quand il y a quelques vents contraires» (sic). La question sera soumise avec d'autres à un congrès qu'il organisera en 2010. Une petite indication : s'il doit choisir, ce sera la présidence du MR. On l'aurait parié.

■ **4 septembre** — Le Premier ministre Herman Van Rompuy déclare à la RTBF et au *Vif/L'Express* que le pèlerinage de l'Yser avec ses 1.500 personnes ne représente pas grand-chose et qu'il est, lui, plus représentatif des Flamands que le gouvernement flamand. Voilà qui risque de lui coûter cher un jour !

>>>

■ **5 septembre** — Le ministre du Budget Guy Vanhengel proclame que «*la Belgique est virtuellement en faillite*». Pour une fois, nous sommes d'accord avec Mme Onkelinx pour laquelle un libéral flamand prépare l'austérité et une large liquidation de la Sécurité sociale. "Journées estivales" du MR à Redu. M. Reynders reprend ses troupes en main. Les Michel se taisent, mais leurs partisans se plaignent qu'il n'y ait pas de vrai débat de fond. Autant dire que le malaise subsiste dans le parti bleu.

■ **Les jours suivants** — Encore, toujours des abus, des scandales et de mauvaises nouvelles économiques.

On apprend que José Happart doit recevoir 530.000 euros d'indemnité de départ, au titre d'ancien président du Parlement wallon, plus trois collaborateurs mis à sa disposition pendant quelques années. Rien de plus que ses pré-décèsseurs, mais dans le contexte de la crise, cela fait crier, d'autant plus que l'intéressé traîne le mauvais souvenir de son injustifiable voyage aux États-Unis. Malgré tout, il a droit à son pactole, n'en déplaise aux parlementaires qui contestent cette prodigalité des deniers publics. Nommé par lui, le patron de l'aéroport de Liège-Bierset, Luc Partoune, soupçonné de corruption, est inculpé de faux et usage de faux. Le CA le garde à son poste, mais lui retire le droit de le représenter.

L'ancien ministre régional Didier Dontut (PS), obligé de cesser sa collaboration avec l'intercommunale du gaz du Hainaut pour cause de mélange douteux d'intérêts, en reçoit une dernière gâterie : près de 141.000 euros. Les non-socialistes du CA protestent avec plus ou moins de bonne foi. Il est décidément temps de revoir à fond le système des intercommunales.

Le Conseil supérieur des Finances calcule que l'État fédéral ne pourra supporter que 65% de l'effort nécessaire pour ramener l'équilibre de ses comptes. Régions et Communautés sont priées de passer d'urgence à la caisse. Mais la Flandre se rebiffe toujours, la Communauté française n'a pas un sou vaillant à mettre dans cette tirelire et la Région wallonne, durement éprouvée par la crise, (la Sonaca, par exemple annonce la suppression de plus de 500 emplois) supporterait très mal une nouvelle cure d'austérité.

C'est le moment que choisit le ministre francophone de l'Enseignement Marie-Dominique Simonet (CDH) pour demander aux enseignants de travailler plus longtemps pour peau de zébi. Après tout ce qu'ils ont enduré de la part des bousilleuses Onkelinx et Arena ! Ils grondent dans les rangs.

La Flandre n'est pas à la noce non plus. La vente d'Opel par General Motors à l'équipementier austro-canadien Magna et à la Sverbank russe menace directement l'usine d'Anvers (2.300 travailleurs et quelque milliers de sous-traitants). En effet, le gouvernement de Berlin a obtenu la sauvegarde des 4 sites allemands en mettant 4,5 milliards d'euros sur la table, là où le gouvernement flamand n'en alignait que 500 millions. Or, la firme est mal en point ; il lui faudra sacrifier une partie de son potentiel. Anvers s'offre à son premier choix. Les Flamands vont peut-être cesser

de nous vanter les vertus de la mondialisation et de l'Europe néolibérale (dont certains naïfs, y compris dans les partis francophones, s'indignent qu'elle n'ait pas empêché l'Allemagne de défendre ses intérêts).

Branchant sur le tout, le Bureau du Plan prévoit 175.000 chômeurs de plus dans le royaume d'ici à 2011. Merci, les banques qui, elles, reprennent de la santé et se préparent à refaire les mêmes bêtises.

■ **11 septembre** — Face à la décision flamande d'interdire le voile, le PS, le CDH et Écolo avancent les prétextes les plus ridicules pour ne pas légiférer en ce sens dans la Communauté française. Au passage, notons que le port du voile n'est nullement prescrit par le Coran, mais bien par les fanatiques qui s'en réclament et des théologiens en proie à leur obsession sexuelle. La vraie solution serait la laïcité à la française. On en est encore loin.

■ **12 septembre** — Les producteurs de lait wallons se mettent en grève contre la politique insensée de la Commission européenne qui les accule à la ruine. Le cœur brisé, ils versent leur produit ou le distribuent gratuitement à qui en veut. Ils expriment clairement que la technocratie européenne, imbibée de théories anglo-saxonnes, veut sacrifier l'agriculture de notre continent sur l'autel du libre-échange mondial. Après la dépendance énergétique viendra alors la dépendance alimentaire... mais les États-Unis tireront leur épingle du jeu. À noter aussi que les agriculteurs flamands ne suivent pas leurs collègues du Sud.

■ **14 septembre** — Rentrée fracassante de M. Di Rupo dans l'espace médiatique. Il reste absurdement belge, mais il est mieux inspiré en affirmant que les banques, coupables de la crise, doivent contribuer à réparer les dégâts budgétaires. Il veut notamment les obliger aussi à constituer un fond qui amortirait un nouveau choc. Tiens, mais c'est une idée de M. Sarkozy, ça ! Elle n'en est pas moins juste et il faut complimenter M. Di Rupo de l'avoir reprise...

La présidente du CD&V Marianne Thyssen rappelle très opportunément que le problème institutionnel va se mêler étroitement au débat budgétaire.

■ **16 septembre** — Joli coup de menton du vice-Premier ministre Jean-Marc Nollet : «*L'école ne paiera pas pour les banques*» (dixit au *Soir*). Querelle en vue avec Mme Simonet ?

Scène déchirante à Ciney. Des agriculteurs wallons, assistés par des collègues de 7 autres pays, déversent 4 millions de litres de lait dans un champ, n'ayant plus d'autre moyen de se faire entendre d'une Commission européenne désespérément sourde pour cause de néolibéralisme. Quand donc pourrons-nous être consultés par référendum sur ses méfaits ?

Il fallait s'y attendre : les Régions et les Communautés consentent à fournir 35% de la ponction nécessaire pour rétablir l'équilibre budgétaire de l'État. L'accord vaut jusqu'en 2012. Voilà comment on peut se fier aux résolutions des partis francophones !

>>>

Les enseignants de la Communauté française observent une heure d'arrêt de travail — premier avertissement à Mme Simonet.

■ **18 septembre** — Inauguration de la nouvelle gare de Liège-Guillemins, conçue par l'architecte espagnol Calatrava qui se prend pour le Niemeyer du XXI^e siècle. Sans discuter de la qualité de son œuvre, il faut y voir une hémorragie d'argent public aussi répréhensible, compte tenu des besoins du réseau ferroviaire wallon, que celles auxquelles donnèrent lieu les ascenseurs hydrauliques de Strépy et le circuit de Francorchamps. D'une dépense prévue au début de 62,5 millions d'euros, on est passé à ... 437 ! Et ce n'est pas fini, car il reste à terminer l'aménagement des alentours. Nous aurions aimé savoir comment s'est produite la dérive et si elle n'a pas profité à d'aucuns, mais nous pouvons nous brosser. Maintenant, si vous trouvez belle cette "cathédrale ferroviaire"... quand on aime, on ne compte pas !

M. Di Rupo a choisi le même Calatrava pour moderniser la gare de Mons. Le devis initial (soulignons l'adjectif) affiche 110 millions...

■ **19 septembre** — On commence à avoir une idée des économies envisagées par la Région wallonne et la Communauté française. D'abord une louable réduction de leurs coûts parlementaires (mais non de leur gouvernement) : les indemnités et avantages en nature des présidents et membres des bureaux, des présidents de commission et des chefs de groupe passeront au hachoir. Chose moins heureuse, des services d'utilité publique seront mis à la diète.

Immigrationniste quasi fanatique, M. Philippe Moureaux reçoit la monnaie de sa pièce en affrontant une émeute de "jeunes" dans sa commune de Molenbeek. Il faut lui rendre cette justice qu'il y donne une réponse policière appropriée.

■ **20 septembre** — Le bousilleur de Fortis, Maurice Lippens, fait sa confession. Enfin, façon de parler. À l'entendre, il n'a commis que des erreurs, pas de fautes. Et il n'a rien caché de la situation de la banque. Même quand il savait qu'elle croulait sous les papiers toxiques et qu'il continuait à laisser filtrer des nouvelles rassurantes sur sa solidité ?

Triste célébration de la Fête de la Wallonie, à Namur, en pleine crise agricole. Une fois de plus, les discours officiels ne sont pas à la hauteur des enjeux actuels. Quand leurs auteurs consentent à en parler, d'ailleurs.

■ **21 septembre** — L'ultrabelgicain flamand Luc Vansteenkiste, ancien président de la FEB et administrateur délégué de Rectibel, est inculpé de délit d'initié. Il aurait communiqué des informations stratégiques sur le démantèlement du groupe Fortis aux dirigeants de la Compagnie du Bois Sauvage, lesquels se seraient alors empressés de vendre 3,6 millions d'euros d'actions du groupe en cours de naufrage, dans les heures suivant l'accord des Premiers ministres belge et néerlandais sur le partage des dépouilles.

Le monde belge des affaires est à nouveau secoué. Qu'apprendra-t-on encore ?

■ **22-23 septembre** — Fiez-vous à Écolo ! Sur requête des riverains qui se plaignent de nuisances sonores, le Conseil d'État retire le permis d'exploiter le circuit de Francorchamps. Le ministre Philippe Henry le rétablit avec promesse de quelques aménagements de détail. Peu de chose au regard de l'hostilité déclarée (et justifiée) de son parti envers cet aspirateur de millions qui apporte en prime la pollution et le gaspillage énergétique.

■ **26 septembre** — Nouveau coup dur pour l'an-crage belge du monde des affaires. Solvay vend sa branche pharmacie au groupe américain Abbott. Elle représentait un tiers de son chiffre d'affaires. Il faut s'attendre à de la casse sociale.

■ **29 septembre** — Fin d'un organisme parasitaire : l'Institut pour la gestion durable des ressources naturelles et la promotion des technologies propres (c'est le titre, dirait Cyrano), créé et dirigé par M. Laurent de Belgique, met la clé sous la porte. Les Régions qui le faisaient vivre ont pris conscience qu'il ne servait à rien et avaient fini par lui couper les subsides. M. Laurent lui-même redéployait son activité vers d'autres fondations. Il faudrait regarder cela de près...

■ **30 septembre** — M. Reyders à un chat de plus à fouetter. On reproche à son ministère de régulariser à tire-laigot des fraudeurs fiscaux de premier rang en ne leur infligeant que de légères pénalités. Négligence ou collusion avec les très riches ?

■ **1^{er} octobre** — Enfin un peu de raison dans le désordre du royaume. Le ministre fédéral de l'Énergie Paul Magette propose de retarder de dix ans la fermeture des centrales nucléaires. Écolo hurle à la forfaiture (du PS). Dans un sens, il n'a pas tort, mais peut-on vraiment appeler forfaiture la répudiation du délire ? D'ailleurs, il y aura un plan d'accompagnement pour des énergies renouvelables, ce qui est plus que justifié. Car de ces énergies, on s'est beaucoup plus gargarisé dans les discours que l'on ne s'est soucié de les mettre en place.

■ **2 octobre** — Le sénateur de Dinant Richard Fourneaux (MR) est renvoyé en correctionnelle pour avoir accordé, dans des circonstances un peu obscures, la concession du casino de la ville au groupe français Accor, en 1998.

■ **5 octobre** — Manifestations d'agriculteurs et d'enseignants à Bruxelles tandis que les grèves perlées se succèdent à La Poste. Les mécontentements sociaux pourraient se souder un jour. Déjà un petit succès, Mme Simonet renonce pour de bon à l'idée d'allonger la semaine de travail des enseignants.

Une bonne nouvelle industrielle au milieu de quelques mauvaises : Arcelor-Mittal annonce la remise en service des laminoirs à chaud de Chertal pour novembre ainsi >>>

que des investissements dans les lignes de galvanisation de Ramet.

■ **11 octobre** — Canonisation, à Rome, de Jozef de Veuster, mieux connu sous le nom de père Damien. Les ministres catholiques, les présidents (libéraux) des deux Chambres et la famille royale plantent là les discussions budgétaires et volent vers la Ville Éternelle. Bonjour, la neutralité religieuse de l'État. Coût pour le contribuable : entre 40.000 et 50.000 euros à en croire le gouvernement lui-même.

Le gouvernement germanophone se fait prier pour déclencher la procédure en conflit d'intérêts sur le dossier BHV. Il voudrait que les Wallons ne soient pas seuls à le lui demander. M. Van Rompuy, anxieux de gagner quelques mois de répit, y est disposé, mais la NVA ne l'entend pas de cette oreille et invite le ministre président Karl-Heinz Lambertz à résister.

Le PS tient congrès à Charleroi. M. Di Rupo fait adopter une réforme statutaire qui promet les foudres du parti à ses mandataires et simples membres qui, même légalement, contourneront ou violeront ses règles éthiques. La surveillance sera exercée par un "conseil de déontologie". La direction a désormais le pouvoir de sanctionner sans atermoiement. On verra tout cela à l'usage, mais cela va indéniablement dans le bon sens.

■ **12 octobre** — M. Maingain révèle sur les ondes de la RTBF que le FDF prépare une implantation en Wallonie. Ambiance au MR...

Le conclave budgétaire du gouvernement fédéral débouche sur une première décision : la fermeture des centrales nucléaire est retardée de 10 ans, comme le proposait M. Magnette. Une sacrée couleuvre à avaler pour Écolo.

■ **13 octobre** — Il faut avouer que le conclave préci-

té se termine à l'avantage du gouvernement. Les banques et les assurances devront y aller de 220 millions en 2010, de 670 en 2011 et, prévient-on, de 640 chaque année suivante. Les électriciens paieront environ 220 millions par an pendant 5 ans. Sauf les fumeurs, les fraudeurs et un peu les utilisateurs de voiture diesel, les citoyens sont à peu près épargnés. Il y aura même des baisses de la TVA. Il faudra voir, évidemment, s'ils ne paieront pas plus cher leurs services bancaires et leur électricité. Parmi les autres mesures, signalons une aide de 20 millions pour les producteurs de lait. En revanche, l'armée et les services publics (y compris régionaux) ne sont pas à la fête. (à suivre)

IN MEMORIAM RENÉ HENOUMONT

Nous venons d'avoir la douleur de perdre notre vieux compagnon de lutte René Henoumont, membre de notre Directoire. Il avait pour la Wallonie un amour charnel dont témoignent ses souvenirs d'enfance liégeois et ses romans où il sut magistralement donner à nos vibrations régionales une résonance de l'universel.

Il fut aussi un grand amoureux de la France et de la langue française. On se rend compte du soin qu'il prenait de celle-ci en lisant aussi bien son œuvre d'écrivain que ses critiques littéraires et de cinéma.

Nous lui rendrons bientôt un hommage plus étendu dans nos colonnes. Entre-temps, nous présentons aux siens nos condoléances attristées. Qu'ils sachent que nous partageons leur chagrin.



VU DE FLANDRE La fin d'un tabou

Lors de l'IJzerwake, pèlerinage à la Tour de l'Yser, version extrême droite radicale flamingante, l'ancien directeur de la revue économique *Trends*, Frans Crols, a brisé un tabou : si la Flandre veut son indépendance, elle doit lâcher Bruxelles.

F. Crols ne mâche pas ses mots : *L'indépendance est nécessaire pour*

sauver les intérêts de la Flandre. Nous devons nous débarrasser de la Belgique ou nous sombrerons avec la Belgique.

Or, il constate que Bruxelles est un verrou important qui empêche d'ouvrir la porte menant à l'indépendance. *Faisons donc un semblant de concession, dit-il : lâchons Bruxelles.* Il n'ignore pas que cela exige un virage à quatre-vingt-dix degrés dans la mythologie flamande, mais il constate aussi que cette idée est déjà présente dans la tête de bon nombre de Flamands radicaux.

Les Flamands ne doivent pas se laisser piéger par Bruxelles. La perte de Bruxelles ne signifie pas la fin ou le déclin de la Flandre.

Il ne faut plus que notre avenir soit hypothéqué par une capitale qui n'a

aucune estime pour la majorité de ses compatriotes et qui berne (koeloneert) systématiquement la Flandre.

Quid des Flamands de Bruxelles ? Là encore, F. Crols est clair : *la perte des Flamands de Bruxelles ne fait pas le poids face à l'indépendance que gagneront cinq millions de Flamands.*

Cette position, exprimée au cœur de l'été, n'a pas (pas encore ?) suscité de vifs débats en Flandre.

On épinglera toutefois deux réactions publiées simultanément dans *De Standaard*, l'une de Marc Reynebeau, écrivain flamand vivant à Bruxelles, l'autre d'Etienne Vermeersch, ancien professeur de philosophie et vice-recteur honoraire de l'université de Gand. Le professeur Vermeersch a été élu l'année dernière, à >>>

l'occasion d'un sondage effectué auprès de cent personnalités flamandes, "le plus grand et le plus influent des intellectuels de Flandre" ; il est un des principaux animateurs du groupe *Gravensteen*, association de personnalités flamandes, qui considère notamment que la frontière linguistique de 1962-63 est intangible et a valeur de frontière d'État.

M. Reynebeau (qui fait partie de ces intellectuels flamands de Bruxelles dont F. Crols dit qu'ils ramperont dans la poussière pour profiter de la manne que leur apportera l'indépendance de la Flandre) constate avec amertume que *la culture politique flamande se caractérise depuis quelques années par la stratégie de l'affrontement. Les radicaux ne peuvent plus accepter comme perspective d'avenir qu'une scission de la Belgique et tout doit être subordonné à cet objectif. Or, Bruxelles est une entrave pour le dogme du séparatisme ; en effet, aucune solution raisonnable pour Bruxelles n'a jamais été proposée dans un plan de scission. Il n'y en a d'ailleurs sans doute pas.*

Et, pour mieux contrer la thèse de Crols, il poursuit : *Bruxelles est le cœur (ou en tout cas un des ventricules) de l'économie flamande, et en outre la ville est étroitement imbriquée dans le tissu économique, social et urbanistique flamand : l'agglomération de Bruxelles s'étend non sur 19, mais sur 62 communes, majoritairement flamandes.*

Que F. Crols propose aujourd'hui de lâcher Bruxelles montre à quel point l'impatience s'est emparée du radicalisme flamand, se lamente M. Reynebeau dans sa conclusion.

Tout autre son de cloche chez E. Vermeersch, dont l'article est intitulé *S'il n'est vraiment pas possible de faire autrement. Le Rubicon a été franchi. Un Flamand radical de premier plan a enfin déclaré publiquement ce que toute personne de bon sens savait depuis longtemps : l'indépendance totale de la Flandre signifie la perte totale de Bruxelles.*

Jusqu'à présent, la thèse des natio-

nalistes flamands, et singulièrement du *Vlaams Belang*, a été que, pour des raisons économiques et financières, les Bruxellois opteraient pour la Flandre. *De la part de nationalistes linguistiques, c'est sous-estimer gravement le nationalisme linguistique profondément enraciné des Bruxellois francophones. Celui qui s' imagine qu'ils voudront vivre sous la tutelle d'un État flamand croit encore aux contes de fée.*

Tout au contraire, on peut penser que Bruxelles, une fois indépendante, chercherait à se rapprocher de la Wallonie et, au bout du compte, sans doute de la France. En pareil cas, on peut faire son deuil des droits linguistiques des Bruxellois flamands. On imagine sans peine que cette perspective ne l'enchanté guère.

Elle l'enchanté d'autant moins que la perte de Bruxelles poserait à la Flandre des problèmes économiques non négligeables.

En outre, il est bien conscient que *dans une Flandre indépendante, les six communes à facilités exigeraient leur rattachement à Bruxelles. Au bout du compte, une médiation européenne serait demandée (ou imposée). Il est à peu près certain que cela déboucherait sur des référendums qui auraient pour conséquence le rattachement des six communes (voire davantage). Nous ne perdrons donc pas que Bruxelles. Pour les initiés, j'ajouterai que le "principe Badinter" pour la fixation de nouvelles frontières (principe selon lequel les anciennes frontières intérieures deviennent des frontières internationales) serait contesté par les francophones, qui invoqueraient la non-scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde.*

C'est pourquoi, pour le groupe Gravensteen, il est capital que BHV soit scindé et surtout que les francophones reconnaissent que la frontière linguistique, pour tout ce qui a trait à la langue, a le caractère d'une frontière d'État. (...) Une chose doit être claire : "Avec les francophones, si c'est possible, sans eux si c'est nécessaire."

E. Vermeersch termine son article en proclamant : *Pour moi, il est clair que*

la Flandre ne doit pas lâcher Bruxelles, à moins qu'il ne soit vraiment pas possible de faire autrement.

Un tabou flamand est donc brisé. Quand on sait que les revendications exprimées par les radicaux du Mouvement flamand se retrouvent tôt ou tard dans les programmes de tous les partis flamands, tous les espoirs sont permis. Mais il faut bien entendu pour cela que les francophones soient conscients de l'enjeu et ne concèdent en aucun cas la scission de BHV, qui enclaverait définitivement Bruxelles en Flandre.

J.- P. R.



**ÉPINGLE
DANS
LA PRESSE**

Mixture flamando-italienne

La *Flanders House*, inaugurée il y a à peine six mois à New York, fait déjà parler d'elle ! En mal. Et cela par la faute de son directeur, un certain Philippe Fontaine (bon Flamand en dépit du nom) qui, selon Dirk Vanoverbeke (*Le Soir*, 01.09), aurait facturé 30.000 dollars à Mère Flandre au bénéfice d'*Italian Days*, société fondée par sa compagne Anastasia Bizarri. Deux chiffres encore : Ph. Fontaine reçoit 250.000 dollars de traitement annuel (soit 208.330 euros), tandis que le loyer du 44^e étage du New York Times Building coûte le double. C'est pas donné, comme l'avait déclaré Karel De Gucht, passé depuis à l'Europe. Le pot-aux-roses, à peine découvert, est exploité bien sûr par un M. Propre flamand, en l'occurrence Jean-Marie Dedecker, leader de la *Lijst* du même nom. De son côté, le ministre-président Kris Peeters a exigé que toute la lumière soit faite sur cette affaire embarrassante pour lui, héraut de la bonne gestion de la Flandre.

Le lendemain, la décision tombe : Philippe Fontaine est débarqué aussi sec.

Moralité : M. Fontaine n'aurait pas dû mélanger ses carbonades à la >>>

flamande et les spaghettis à la bolognaise d'Anastasia.
Bon appétit quand même !

Eh, petit, toi parler néerlandais ?

C'est, en ce début de septembre, la question qui a dû être posée aux chères petites têtes blondes francophones qui entendent fréquenter une école maternelle flamande à Bruxelles. Craignant manifestement une invasion d'élèves francophones qui, en dépit de l'interdiction, s'obstinent à user du français, la Flandre prend ses précautions : les petits devront passer un examen d'entrée en *moedertaal*.

Espérons que cette nouvelle instruction flamande ouvrira les yeux à certains parents bruxellois souffrant de bilinguisme aigu !

Volle verboden

Faut-il tolérer le voile ou le foulard islamique en Belgique ? La question est posée et de plus en plus débattue. Faute d'une loi claire et précise statuant sur le port de signes religieux ostentatoires dans les lieux publics, la malaise s'amplifie.

En attendant, le Conseil de l'enseignement de la Communauté flamande a pris les devants : le 11 septembre (date symbolique ?), il décidait d'interdire le port du voile dans tous les établissements scolaires de Flandre. Le même jour, le bureau du Conseil de l'enseignement d'Anvers, qui regroupe les réseaux officiels et libres, a pris la décision d'en prohiber le port à partir de la rentrée scolaire de 2010. Du coup, la Ligue arabe européenne a menacé d'ouvrir des écoles islamiques. Bonjour, les Frères !

Le lendemain, au micro de la RTBF, Elio Di Rupo se tortille et renvoie aux directeurs d'établissements scolaires francophones le soin d'interdire ou d'autoriser le port du voile.

D'ailleurs, dans la foulée, le gouvernement de la Communauté française fait savoir qu'il traitera du sujet avec une sage lenteur. Courage, fuyons !

Témoignage peu voilé

C'est celui de Mme Karine Heremans, directrice de l'athénée d'Anvers. Longtemps partisane du port du voile, elle a changé d'avis lorsque, la mort dans l'âme, elle a constaté «une réelle radicalisation avec des pressions de plus en plus fortes sur les élèves non voilées (l'interdiction du voile), c'était pour moi la seule solution possible pour préserver l'égalité de toutes (...). Le voile, dit-elle, n'est plus un symbole religieux, c'est devenu de plus en plus un symbole politique» (propos recueillis par Martine Vandemeulebroucke pour *Le Soir*, 10.09).



Le CAL attaque

Le 17 septembre, par la voix de son président Pierre Galand, le Centre d'action laïque recommande fortement l'interdiction de tout signe religieux à l'école et pousse le pouvoir politique à la prise rapide d'un décret.

Et dans les services publics ?

Diagnostic communique, dans sa livraison de septembre, son refus du port de tout signe religieux par le personnel des services publics (État, provinces, communes et écoles publiques).

L'organe du GERFA (1) rappelle que ces services, à la disposition de tous les citoyens, «doivent respecter le principe de neutralité et d'impartialité et interdire tout signe ou tout comportement qui porterait atteinte à ces principes (...) Un vrai État neutre, à défaut d'être laïque, ne se marchande pas».

Exact, mais il restera à convaincre le législateur d'avoir un peu de courage. Début octobre, le MR prend l'offensive : halte au voile dans la vie publique et, afin de «défendre un patrimoine commun de valeurs», le parti réclame l'introduction d'un cours de philosophie dans le secondaire. Bravo !

(1) Groupe d'Étude et de Réforme de la Fonction Administrative, avenue du Pont de Luttre, 137, 1190 Bruxelles, tél. 02/344 04 73, télécopieur : 02/347 03 30.

La Poste et le pognon

La Poste est-elle encore un service public ? La question mérite d'être posée lorsqu'on voit la dérive financière en cours.

Le Soir (04.09) publie une carte blanche due à un collectif d'usagers dénonçant le "tout au profit" (cf. Louvain-la-Neuve et moult autres lieux).

«La fermeture des bureaux permettra d'économiser 75 millions d'euros (alors que) La Poste veut offrir 900 millions d'euros à ses actionnaires».

Faut-il s'en étonner puisque la rentabilité à tout prix est à l'ordre du jour, à la grande joie, sans doute, de l'ineffable Barroso, réélu président de la Commission européenne ?

Parmi les principaux actionnaires, on remarque le fonds d'investissement britannique *CVC Capital Partners* (dont la participation vient de passer de 25 à 50% du capital de La Poste, grâce à la bienveillance du patron Johnny Thijs (un Flamand, comme il se doit) et... ancien du CVC !

Ce n'est certes pas ce monsieur doré sur tranche et son conseil d'administration taillé sur mesure qui vont se soucier des "clients", ni d'ailleurs du personnel taillable et corvéable à merci.

Le remède, précise le "collectif", c'est d'en revenir à une poste 100% d'intérêt public en excluant — mais comment ? — le *CVC Capital Partners*. L'opération signifierait aussi remettre à leur place «les concurrents de >>>

La Poste, désireux de lui disputer les parts rentables du marché».

Voilà, en ces temps de crise, un beau sujet de réflexion pour Dom Herman et son gouvernement à participation socialiste.

En France, du 27 septembre au 3 octobre, largement plus de 2 millions de citoyens ont participé à une "votation citoyenne" : 90% des pétitionnaires ont dit "non" à la privatisation larvée de La Poste.

Et en *Belgique*, à quand une "votation citoyenne" ?

Veillée d'armes

Le 23 août, à Steerstrate, la 8^e *Ijzerwake* (Veillée de l'Yser) attire quelques milliers de manifestants radicaux flamands ; le président prêche en faveur de l'indépendance de la Flandre.

Le 31, à Dixmude, a lieu la 82^e manifestation des "modérés" de l'*Ijzerbedevaart* (Pèlerinage de l'Yser). Le président Walter Baeten déclare «*illégitime le gouvernement fédéral, (car) seul le gouvernement flamand est l'exécutif légitime*» !

Où est la différence de fond qui sépare ces "frères ennemis" ? On demande une explication.

Le 1^{er} septembre, le politologue Pascal Delwit (ULB) répond à Dominique Berns, journaliste au *Soir*, que la volonté de marcher vers le confédéralisme est largement répandue en Flandre. Bien entendu, ajouterons-nous, cette vision réaliste est tout aussi méconnue de nombreux Wallons, chloroformés par les propos légalisateurs de leurs représentants politiques (cf. l'appel au "pragmatisme" avec, à la clé, la collaboration entre les Régions, lancé le 27 août par M. Demotte). Revenons à P. Delwit qui, s'il «*entrevoit assez bien* (ah bon !) *les termes — et les limites — d'une réforme de l'État*», reconnaît que «*négoier un compromis sur BHV et sur les bourgmestres de la périphérie est compliqué*».

Doit-on supprimer les élections fédérales selon la suggestion de W. Baeten ? «*C'est, répond le politologue, pousser la logique confédérale jusqu'au bout : défaire l'État et le refaire au départ des entités fédérées*». Certes, faire et défaire, c'est toujours

travailler. Mais qu'il y aurait-il encore à mettre en commun par ces États devenus indépendants ? Créer de toutes pièces une "New Belgium" n'aurait vraiment plus aucun sens.

Y a de l'électricité dans l'air !

Le 14 octobre, Gérard Mestrallet, grand patron de GDF-Suez, le dit, sourire aux lèvres, au micro de la RTBF : il ne paiera pas 500 millions d'euros mais... zéro !

Piqué au vif, Dom Herman lance un ultimatum : Electrabel/Suez a 3 jours pour passer à la caisse. Si non, quoi ? Eh bien, un beau procès en perspective opposant GDF/Suez à l'État belge. En attendant le jugement, M. Van Rompuy devra revoir sa copie budgétaire. Premier ministre en *België*, c'est un métier !

L'épargne et le non-épargné

Le 14 octobre encore, un ancien patron de banque, Yves Delacolette, démontre dans une carte blanche donnée au *Soir* qu'affirmer «*faire payer les banques et épargner le citoyen est une supercherie*».

Pourquoi ? Parce que, entre autres, rien n'est organisé pour obliger les actionnaires des banques à passer à la caisse et non les clients. Moralité : attendez-vous à voir encore baisser les maigres intérêts du carnet d'épargne. Sans compter d'autres mesures à l'étude, n'en doutons pas.

Pas besoin de la Flandre

Eric Domb, président sortant de l'Union wallonne des entreprises, est longuement interviewé dans *Le Vif/L'Express* (19.10). Il affirme d'abord son ébahissement devant «*l'inculture économique du Wallon*». Mais, lui demande *in fine* Didier Grogna, «*n'a-t-on pas tendance à trop regarder ce qui se passe en Flandre plutôt que chez nous ?*» Et M. Domb de répondre : «*Nous n'avons pas besoin de la Flandre pour savoir ce qui ne va pas chez nous. La Flandre et les problèmes communautaires sont*

les écrans de fumée qui ne font rien avancer. Nous vivons repliés sur nous-mêmes alors que la Flandre ne nous regarde pas ou peu. Nous devons prendre conscience que nous serons de moins en moins souvent d'accord entre nous. Mais Flamands et Wallons poursuivent un objectif commun : le développement de leurs Régions. Malheureusement, en Wallonie, on vit actuellement dans le terrorisme de la pensée. Ouvrir un débat est aujourd'hui considéré comme un délit (...)»

Par exemple, ouvrir un débat sur la fin de la Belgique. Peut-être M. Domb y pense-t-il, mais il ne le dit pas.

Jacques Liénard

Qui a dit :

«*La France ne pourrait être satisfaite de devoir intégrer un jour de nouveaux Français, les Wallons et les Bruxellois, dont la majorité le serait devenue à regret, parce que rendue malheureuse par l'imposition d'un statut négateur de leur passé et de leur identité.*»

- A. Charles De Gaulle ?
- B. Jacques Lenain ?
- C. Jean-Pierre Chevènement ?

Réponses au jeu de la p. 17

1 et 2 : **métonymie** :

= «*changement de nom*» : figure exprimant un concept au moyen d'un terme désignant un autre concept qui lui est uni par une relation nécessaire.

1 : **plume** pour rédacteur

2 : **table** pour nourriture

3 et 4 : **métaphore** :

= «*transposition*» : figure consistant à présenter un concept sous les traits d'un concept analogue plus frappant, plus connu.

3 : **dévoré** pour harcelé

4 : **peste** pour femme insupportable

5 : **synecdoque** :

= «*compréhension simultanée*» : figure consistant à élargir ou à restreindre un concept pour faire concevoir à l'esprit plus ou moins que son sens propre.

5 : **volle** pour bateau

Wallonie-France

Rédaction :

49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège
Tél. + fax: 04 253 26 47

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD

Rédacteur en chef adjoint :

Jean-Sébastien JAMART

Secrétaire de rédaction :

Adrien LAURANT — tél. 085 51 25 52.

Composition et mise en page :

Monique WESMAEL

Trésorier: Jacques BONNIVERT

tél. 04 388 20 90.

Éditeur responsable :

Jacques-Yves CHARLIER,

34, rue de la Baume,

4470 St-Georges s/Meuse

Tél. + fax: 04 275 36 20

GSM: 0477 29 63 24.

Correspondant en France :

Pierre MÉLOT, Le Barsac, 07230 Payzac

Tél. 0033 (0) 4 75 39 99 32.

Avec la collaboration de

Mme Edwine FASTREZ ;

MM. Pierre BERTRAND, CHANTECLER,

Cédric CHOPIN, Jacques DEHAES,

Marc DE MIDDELEER, Guy DENIS,

François DETIF, Jean DUFRANE,

Paul DURIEUX, Roland FERRIER,

Jean-Sébastien JAMART, Daniel JOZIC,

Michel LEMMENS, Michel MARTENS,

Pierre MÉLOT, OCULUS, André PATRIS,

Marc PHILIPPE, Georges RÉGIBEAU,

Jacques ROGISSART, Jean-Paul ROOS,

Eric SMETS, Marc SUTTON,

René SWENNEN, Claude THAYSE.

Sous le parrainage de

MM. Pierre BERTRAND,

sénateur honoraire,

Robert COLLIGNON,

ancien président du Parlement wallon,

Philippe DETROZ, professeur;

Albert SALON,

ancien ambassadeur de France

président du Forum francophone

international (FFI)

et de l'Avenir de la langue française,

Dr Jean-Pierre LEVECOQ, ancien député,

André PATRIS, directeur honoraire de la

Maison de la Francité,

Roger PINON,

professeur d'école normale e.r.,

Me René SWENNEN, écrivain et avocat

aux barreaux de Liège et de Paris.

Partisans du retour de la Wallonie à la France, faites de votre position convaincue une attitude convaincante!

Deux formules sont à votre disposition pour propager cette solution d'avenir:

* sur simple demande adressée au rédacteur en chef (coordonnées ci-contre), vous recevrez gratuitement d'anciens numéros de *Wallonie-France* (dans la limite des stocks encore disponibles).

* vous pouvez vous abonner à l'essai (ou offrir un abonnement à un proche, un ami pour quelques mois à titre de cadeau). Il vous suffit de remplir le bulletin de commande ci-dessous (à détacher, photocopier ou recopier)

Je soussigné:

rue n°

code postal. localité.

prie l'éditeur responsable de *Wallonie-France* de faire bénéficier d'un abonnement de 6 mois la personne dont le nom suit,

Mme, Mlle, M.

rue n°

code postal. localité.

pendant 6 mois (3 numéros) à partir du mois du n°

Je verse la somme de faveur de 6 euros (3 numéros) sur le compte bancaire n° 068-227198376 de *Wallonie-France* à 4130 Tilff.

Pour la France, paiement par chèque en précisant bien nom et adresse au trésorier (coordonnées ci-dessous).

Je désire (Je ne désire pas)* que mon identité soit communiquée au destinataire de cet abonnement cadeau.

* Biffer les mentions inutiles.

Date: Signature:

Abonnement

	Belgique		France et Europe	
simple	17,00	euros	19,50	euros
soutien:	22,00	euros	24,50	euros
étudiant, chômeur:	8,00	euros	10,50	euros

À verser au compte 068-2271983-76 de *Wallonie-France* à 4130 Tilff

Pour la France, au compte Dexia banque sa, avenue Laboulle 37 à B

4130 Tilff IBAN BE 91-0682-2719-8376 / code SWIFT (=BIC) : GKCC BEBB

de *Wallonie-France*, 14, rue des Aubépines, B 4130 Tilff